

Abonnement.

LE CANADIEN, Journal Politique, Littéraire, Scientifique, Commercial, Industriel et Agricole, est imprimé et publié au n° 13, rue La Montagne (Basse-Ville) Québec, et paraît tous les jours pendant la saison des affaires, excepté le dimanche. Le prix de l'abonnement est de \$4 par an, à l'avance. Ceux qui veulent continuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme n'ayant pas continué. Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franchises de port, au bureau du journal.

LE CANADIEN.

Prix des Annonces.

Six lignes et au-dessous, 2s. 6d. pour la première insertion, et 7d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six, 3s. 4d. pour la première insertion, et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente. On traite aussi de gré à gré pour les longues annonces. Les annonces, écrites et rectifiées, doivent être envoyées avant neuf heures les jours de publication, et les jours accompagnés d'un ordre; autrement elles seront publiées jusqu'à ce qu'il soit dit de les discontinuer.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

F. M. DEROME, REDACTEUR.

E. R. F. C. L. E. T. E, PROPRIETAIRE

LITTÉRATURE.

AIMER ET ÊTRE AIMÉ.

Traduit de l'anglais par Hippolyte Moulin.

I.

Ceux de mes lecteurs qui connaissent la ville de New-York depuis quelque quarante ans pourront se rappeler le vieux Sly-Market, avec son pavé de briques, ses petites échoppes et tout ce qui distinguait alors cette partie de la grande ville.

Ils se rappelleront probablement aussi une très-petite rue parallèle au susdit marché descendant vers la rivière.

L'utilité d'un passage aussi étroit lorsqu'il y avait dans le voisinage tant de routes beaucoup plus larges, a toujours été un problème, et les motifs qui pourraient donner la clef de cette énigme sont perdus avec les bonnes gens qui firent autrefois le plan de cette partie si importante de la ville, et qui depuis longtemps déjà ne sont plus de ce monde.

A un coin de ce passage se voyait autrefois une construction en bois, très-basse et couleur plomb. Cette espèce de maison avait quatre fenêtres sur la rue et deux portes, le tout très-rapproché du sol; des fenêtres, avons-nous dit, mais en vérité il fallait les deviner sous l'amas de poussière et de toiles d'araignée qui les couvrait et que depuis plus de vingt ans les pluies du ciel s'étaient seules chargées de laver. Sur le devant on apercevait toujours deux ou trois caisses vermoulues, sur l'une desquelles reposait quelque chose ayant la forme d'un petit baril; entre les fenêtres était une rangée de tonneaux de goudron pleins complètement ou en partie, et tout à côté une ancre énorme, dont une des dents était à moitié ensevelie dans la terre; cette ancre était un véritable canapé sur lequel, dans une chaude après-midi d'été, une demi-douzaine de nègres s'étendaient riant à gorge déployée et se chauffant au soleil à qui mieux mieux.

En entrant dans l'établissement, l'œil ne savait où s'arrêter, tant était confuse la masse d'articles gisant çà et là: des rouleaux de câbles récemment goudronnés, des amas de chaînes d'un beau noir luisant, des tonneaux presque semblables à ceux qui étaient à la porte, des barils de différentes dimensions, des poulies, de larges anneaux de fer, des clous, des boîtes en étain et des lanternes de mer. On distinguait à peine quelques-uns de ces articles, et un étranger aurait fort bien pu se casser le cou sur les autres, car il n'y faisait jamais bien clair. Mais ces objets n'étaient sans doute pas là comme échafaudons des marchandises rangées au fond de ce long magasin, qui renfermait d'ailleurs tout ce dont un navire peut avoir besoin, depuis la balle d'étope jusqu'à la meilleure ancre de miséricorde.

A gauche en entrant se dressait une cloison avec deux fenêtres à châssis, et une porte vitrée s'ouvrait dans le sanctuaire des riches fournisseurs de navires, MM. G. et A. Hunt.

Ces deux messieurs étaient frères. Bien pauvres à leur entrée dans le monde, tous deux, après avoir heureusement surmonté toutes les difficultés que présentent les affaires, se voyaient aujourd'hui à la tête d'un beau commerce, avec un magasin rempli de marchandises, ne devant rien à personne et n'ayant d'autres banquiers qu'eux-mêmes.

L'aîné s'était marié de bonne heure à une femme qui s'entendait très-bien, trop bien presque, à faire des économies sur ce qu'il gagnait. Aucun enfant ne vint augmenter leur provision de biens terrestres, et leur fortune s'accrut ainsi d'une manière qui ne leur laissait rien à désirer.

Le plus jeune, quoiqu'il fût le plus agréable des deux, était resté célibataire. Pourquoi? nous ne le saurions dire. Toujours est-il que, contrairement aux préjugés qui plaident en faveur de l'état matrimonial, il était de beaucoup le plus généreux, M. Hunt aîné, passait avec quelque raison, je le crains, pour un homme assez intéressé. Telle n'eût pas été votre idée, j'en suis sûr, si, entrant dans son bureau, vous l'eussiez vu assis dans son fauteuil devant sa petite grille. Sa figure, pleine et ronde, se tournait vers vous avec tant d'aménité, il vous souhaitait le bonjour de si bon cœur, que vous l'eussiez pris pour la bienveil-

lance personnifiée. Mais si, par malheur, vous lui parliez d'un secours, quelque minime qu'il fût, à porter à de pauvres chrétiens ou à de pauvres païens, alors un grand changement se faisait dans sa personne. Ses lunettes descendaient de son front et se plaçaient d'elles-mêmes sur son nez; ce sourire, tout à l'heure si calin, disparaissait comme un éclair, et le tisonnier s'agitait vivement et tourmentait le feu d'une façon désespérée. Le commis recevait à l'instant un si grand nombre d'ordres différents; il y avait tant d'objets à ranger; les mots de prudence, de charité à domicile revenaient si souvent, que sans aucun doute l'homme le plus charitable aurait désiré n'avoir rien dit, et que, honteux et confus, il eût cherché un prétexte pour opérer une retraite convenable.

Au moment où notre histoire commence, il était question de quelques changements à faire et que réclamait surtout M. Hunt jeune. Maintenaient qu'ils avaient conquis une position indépendante, ce dernier souhaitait tout naturellement d'être déchargé du travail pénible des affaires. N'avaient-ils pas un neveu portant leur nom, demeurant avec eux? On pouvait le prendre comme associé et mettre à sa place un commis expérimenté.

M. Hunt aîné avait en horreur tous les changements en général, et en particulier ceux qui entraînaient une dépense quelconque. Mais, comme il aimait beaucoup son frère, il avait fini par céder, et Rodolphe Hunt (c'était le nom du jeune homme) fut d'abord déclaré associé de la maison. En même-temps, un avis publié dans la Gazette de New-York informait le public que la maison Hunt frères avait besoin d'un teneur de livres capable.

Beaucoup d'offres de service suivirent immédiatement cet avis, car la grande ville souffrait alors d'une de ces violentes crises commerciales qui de temps en temps secouent le commerce tout entier et paralysent toutes les opérations: moment terrible où les négociants abattus se tiennent debout à leur porte ou restent étendus dans leurs fauteuils de bureau, ne pensant qu'aux mauvaises spéculations, aux mauvaises dettes, aux factures douteuses et aux lourdes échéances à venir. Triste, bien triste est à ce moment le sort des employés qui, remerciés faute de place à remplir au comptoir ou au bureau, sont obligés de chercher de nouvelles places dans la seule partie qu'ils connaissent et qui puissent leur faire gagner leur pain. Comment s'étonner alors de la foule des candidats qui se précipitèrent tout d'un coup pour profiter d'une si belle occasion et entrer dans une maison si ancienne et si fort au-dessus des chances et des variations subites du commerce?

Mais, pour être admis, il fallait plaire à M. Hunt aîné, et de tous ceux qui s'étaient présentés, nul encore n'avait pu lui convenir, si bien qu'il était maintenant douteux qu'on se décidât, après tout, à augmenter le personnel de l'établissement.

Quelques jours cependant après l'insertion de l'avis, un jeune homme se présenta, dont l'allure distinguée et la capacité apparente plurent tellement à M. Hunt jeune et au plus jeune associé, que, en l'absence de M. Hunt aîné, ils prirent sur eux de l'engager à revenir le lendemain matin à neuf heures. Le lendemain était arrivé et le moment de rendez-vous approchait rapidement. Les deux frères se tenaient assis chacun dans un fauteuil devant la petite grille.

Il y avait certes beaucoup de ressemblance dans les traits de tous deux, car tous deux avaient une figure pleine et ronde, de petits yeux brillants, et cependant, pour un observateur exercé, l'expression était bien différente. Dans le plus jeune, on distinguait clairement l'esprit ouvert, viril, généreux, joint à la finesse et à un certain goût du plaisir. On lisait sans peine chez l'autre le calcul et l'amour du gain.

"Eh bien! frère, que décidons-nous à propos de ce jeune homme? Neuf heures vont sonner."

Et M. Hunt jeune, en disant cela, abaissait le journal sur ses genoux, souriait, et du regard il interrogeait malicieusement son frère.

"Sur ma parole, je ne sais que répondre. Il n'y a plus de jeunes gens aujourd'hui qui paraissent bons à quelque chose; ils s'occupent plus de leur chaîne de montre et de leurs beaux habits que de leur travail."

Et M. Gérardus, ou, comme on l'appelait quelque-fois, M. Geordie Hunt ôta ses lunettes, saisit le tisonnier et remua d'un air assez distrait quelques cendres éparses sur le foyer.

Sachant très-bien à qui s'adressait cette allusion, M. Hunt jeune se tourna en souriant vers le pupitre où l'associé junior était occupé à ses livres. Rodolphe aimait les chaînes de montre et les beaux habits; un sourire fut sa réponse au regard de son oncle, et il continua de travailler.

"J'ai bien peur que tout cela ne soit vrai, frère, mais nous n'y pouvons rien. Le monde a changé depuis notre jeune âge; les montres ne coûtent plus aussi cher qu'autrefois, ni les habits non plus. Il faut supporter ce que nous ne pouvons changer."

"Oui, en effet;" et ces mots furent accompagnés d'un profond soupir.

"Nous avons besoin d'un commis, n'est-ce pas, frère? Nous commençons à nous faire vieux, et nous ne nous soucions ni l'un ni l'autre, je crois, de travailler comme jadis; notre neveu non plus ne peut pas être à la fois patron au dehors et commis à la maison. Est-ce clair, frère?"

"Sans doute... sans doute... mais ne dois-je pas comprendre, d'après ce que vous dites de ce jeune homme, que c'est une nature délicate et faible?"

"Oh! en aucune façon, frère, vous vous trompez; vous ne me comprenez pas. Il a certainement très-bonne façon, vous ne le nierez pas?"

"Oh! non, non, pas du tout. Je disais qu'il paraissait avoir été bien élevé, élevé avec soin."

"Très-bien, bien; vous vous entendez parfaitement vous et Rodolphe. S'il faut le prendre, prenons-le, voilà tout."

"Pas du tout, il n'y a pas de *il faut* là-dedans, frère. Je veux que vous soyez content surtout, puisqu'il doit vivre dans votre famille. Mais le voici."

Le visage du jeune homme confirmait bien l'idée que M. Hunt aîné s'en était faite; il était impossible de ne pas reconnaître en lui une nature délicate, car son teint était très-pâle, à part une légère rougeur qui le colora au moment d'entrer; et il y avait dans ses traits une douceur presque féminine, mais que relevaient heureusement une chevelure très-brune et de brillants yeux noirs.

Il était visiblement en proie à une grande agitation; car lorsque M. Hunt aîné le questionna minutieusement, comme toujours, sur ses connaissances en affaires, sur sa capacité comme comptable, il répondit sans hésiter et d'une manière précise. Mais au tremblement de sa voix et à la pâleur croissante de son visage, il était évident que cette place était d'une grande importance pour lui.

M. Geordie Hunt, après avoir fait toutes les questions qu'il lui plut, manifesta clairement pour ce nouveau candidat des dispositions plus favorables que pour tous ceux qui s'étaient jusqu'alors présentés; soit que ses réponses lui fissent plaisir, soit qu'il fût affecté par l'expression de tristesse empreinte sur son visage.

"Eh bien! il n'y a rien à dire jusqu'ici. Et maintenant auprès de qui disiez-vous que nous pourrions prendre des informations?"

Le jeune homme hésita; il parut ne pas comprendre la question.

"Mon frère veut dire: auprès de qui faut-il prendre des renseignements sur vos... habitudes de travail?... sur votre moralité, sur... Chez qui avez-vous été? N'étant connu d'aucun de nous... vous comprenez... que ces renseignements... sont nécessaires... c'est dans l'usage."

"Eh! certainement, monsieur, certainement, vous avez raison. Mais ici se rencontre une difficulté à laquelle je n'avais pas songé. Voici trois ans que je suis dans les bureaux de mon père depuis son retour du sud, et mon père, en admettant que vous jugiez convenable de recevoir son témoignage, est trop mal en ce moment pour le donner."

Et de nouveau ses joues se colorèrent, et le tremblement de sa voix augmenta.

Un soudain changement s'était fait aussi tout à coup dans l'esprit de M. Hunt aîné, car il se retourna vers le feu et recommença ses opérations avec le tisonnier.

M. Hunt jeune, qui interprétait fort bien ce manège, abandonna dès lors tout espoir d'arrangement. Il ne pouvait cependant se résoudre à se séparer ainsi du jeune homme. Il y avait dans toute sa personne une virilité et une franchise qui, jointes à ses manières douces et agréables, gagnaient peu à peu le cœur naturellement sympathique de M. Hunt jeune.

Cette conversation n'était pas non plus sans

intérêt pour Rodolphe; et lorsqu'il vit l'agitation inquiétante de l'aîné de ses oncles, il fit un signe au second qui s'approcha de son bureau.

"En effet... c'est juste... oui, oui... peut-être ferions-nous mieux." Puis se tournant vers le jeune homme:

"Mon neveu me suggère que peut-être vous feriez mieux de laisser votre adresse... nous vous rendrions réponse dans quelques jours."

"Certainement, monsieur." Et se dirigeant rapidement et sans embarras vers le pupitre, il écrivit son nom, celui de son père, la rue où il demeurait et le numéro.

"Ne vaudrait-il pas mieux, monsieur Edwards, dit Rodolphe en regardant le papier que le jeune homme lui présentait, mettre le numéro du bureau de votre père?"

"Mon père, monsieur, n'a pas de bureau en ce moment. Il l'a quitté depuis bientôt deux mois, et c'est pour cela que je cherche une situation. Ses bureaux étaient autrefois n°... Pine-Street."

II.

Il faisait un temps affreux cette nuit dans la ville; de fortes rafales de vent hurlaient dans les rues étroites, et la pluie tombait à torrents. Les pauvres, ramassés dans leurs misérables taudis, se serrèrent l'un contre l'autre comme un troupeau de moutons, et les riches riant dans leurs appartements éclairés, ou roulaient dans leurs somptueux équipages vers le bal, le théâtre et les soirées splendides.

Dans une habitation située dans une des rues les plus élevées de la ville, d'apparence respectable et pourvue à l'intérieur de tout ce qui distingue ordinairement la demeure des riches, un homme d'un âge déjà mûr, étendu sur son lit de mort, attendait de moment en moment le dernier appel. Tout ce que peuvent la science et l'habileté du médecin, tout ce que peut cet amour qui échauffe le cœur d'un ange, avait été épuisé: nuit et jour, pendant de longues semaines, des génies bienfaisants, une femme dévouée et des enfants aimants, avaient fait tous leurs efforts pour détourner le coup. Mais, en dépit de leur tendresse, il gisait là, sa chevelure brune doucement écartée de son noble front; ses yeux noirs brillaient d'un éclat extraordinaire et contractaient vivement avec cette pâleur qui annonce l'approche de la redoutable messagère.

Près de lui se tenait un jeune homme de dix-huit ans, plein de jeunesse et de force, mais dont les traits virils s'adouciaient et s'harmonisaient avec un regard de l'amour le plus tendre.

"Plût au ciel que je pusse mourir pour toi, ô mon père!" était écrit sur son beau visage; sa main était dans celle du mourant, et l'œil étincelant du père était fixé sur lui, comme si ses pensées trop nombreuses et trop fortes eussent eu de la peine à se faire jour.

"Mon cher enfant, tout est presque fini." Les sons de sa voix étaient doux et tremblant, et lorsque ces sons frappèrent l'oreille du jeune homme, ses larmes coulèrent en abondance, mais il ne répondit pas.

"Ma carrière a été bien pénible; fatigues inutiles, James, mais vous savez tout: j'ai fait de rudes efforts pour résister au torrent qui m'entraînait."

"Bon père, plus de ces pensées-là. Vous avez fait votre possible."

Une légère rougeur colora la joue du moribond, comme si les sons de la voix de son enfant eussent remis le sang en circulation.

"Oui, James, vous avez raison; j'en ai fini avec le passé, mais l'avenir ne m'appartient pas. Je ne crains rien pour moi; je vais me reposer. Mais vous, mes pauvres enfants, votre mère, vos sœurs, et vous-même, mon fils, je ne vous laisse rien, pas même un ami pour vous aider."

Les gouttes de sueur s'amassaient sur son front pâle; dégageant sa main de l'étreinte de son père, le jeune homme les essuya doucement.

"Bon père, tâchez de penser que Dieu nous protégera comme il l'a toujours fait. Oui, oui, Dieu, mon père, oh! oui, j'ai foi en lui."

Le vent mugit, et des flots de pluie frappèrent les vitres des fenêtres closes. Le jeune homme reprit en pressant la main de son père:

"Mais je ne puis plus rien. Je vous laisse, mon cher enfant, ma dernière, ma meilleure bénédiction. Vous avez éclairé mes sombres heures; vous vous êtes pour moi privé de tous les plaisirs de votre âge, vous avez toujours été

un fils bien dévoué. Que Dieu vous bénisse ! que Dieu soit votre. . . .

Les violentes émotions du père ne purent s'exprimer par des paroles; l'effort déjà fait était de trop pour son corps épuisé, et sa respiration courte et saccadée avertit son fils qu'elle allait bientôt cesser.

Autour du lit, dans une douleur muette et impuissante, se furent bientôt groupés les tendres affections de son cœur; son œil s'arrêta un moment avec une intensité éloquent sur chacun de ses enfants, leur disant le long adieu; et alors, sur celle qui avait été son premier et son seul amour, sa compagne dans ce voyage de la vie, le dépositaire de ses affections les plus tendres, il fixa son long, son dernier regard jusqu'à ce que son éclat pâlit et disparût sous le voile de sa mort.

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

La Nécromancie Moderne.

Nous lisons dans l'Univers:

A l'occasion d'un ouvrage publié à Ferrare sur la pratique du *Magnétisme animal*, nous parlions dernièrement à nos lecteurs des savants articles qui venaient de paraître dans la *Civiltà cattolica* de Rome sur la *Nécromancie moderne*, nous réservant de les leur faire plus amplement connaître. Nous donnons aujourd'hui le dernier de ces articles, qui contient en quelques pages les conclusions de la revue romaine; ou l'intérêt qui s'attache naturellement à ces matières, et la confiance que doit inspirer un travail publié par la *Civiltà*, l'opportunité particulière de la question en ce moment nous dispense d'appeler l'attention sur un sujet que beaucoup de personnes ont traité en théorie et en pratique d'une manière trop peu sérieuse, en dépit de cette règle de vulgaire prudence qui veut que plus les faits sont extraordinaires, plus on procède avec circonspection.

L. RUPERT.

En résumant notre travail, il nous paraît résulter évidemment de ce que nous avons dit sur le sujet qui nous occupe, que, de toutes les hypothèses, de toutes les théories qu'on a mises en avant pour expliquer *naturellement* les divers phénomènes connus sous le nom de *spiritualisme américain*, il n'en est pas une seule qui atteigne complètement le but, et encore moins qui parvienne à donner raison de tous ces phénomènes. Si l'une ou l'autre de ces hypothèses suffit à en expliquer quelques-uns, il en restera toujours beaucoup qui demeurent inexplicables et inexplicables. La supercherie, le mensonge, l'exagération, les hallucinations doivent assurément avoir une large part dans les faits que l'on rapporte; mais, après avoir fait ce décompte, il en reste encore une masse telle que, pour en nier la réalité, il faudrait refuser toute créance à l'autorité des sens et du témoignage humain. Parmi les faits en question, un certain nombre peuvent s'expliquer à l'aide de la théorie mécanique ou mécanico-physiologique; mais il en est une partie, et c'est de beaucoup la plus considérable, qui ne peut, en aucune manière, se prêter à une explication de ce genre. A cet ordre de faits se rattachent tous les phénomènes dans lesquels les effets obtenus dépassent évidemment l'intensité de la force motrice qui devrait, dit-on, les produire. Tels sont: 1^o les mouvements, les soubresauts violents de masses pesantes et solidement équilibrées, à la simple pression, au seul attouchement des mains; 2^o les effets et les mouvements qui se produisent sans aucun contact, par conséquent sans aucune impulsion mécanique, soit immédiate, soit médiate, et enfin ces autres effets qui sont de nature à manifester, en qui les produit, une intelligence et une volonté distinctes de celles des expérimentateurs. Pour rendre raison de ces trois ordres de faits divers, nous avons encore la théorie du magnétisme; mais quelques larges concessions qu'on soit disposé à lui faire, et en admettant même, les yeux fermés, toutes les hypothèses gratuites sur lesquelles elle se fonde, toutes les erreurs et les absurdités dont elle est pleine, et les facultés miraculeuses attribuées par elle à la volonté humaine, au fluide nerveux, à d'autres agents magnétiques quelconques, cette théorie ne pourra jamais, à l'aide de ses principes, expliquer comment une table magnétisée par un *medium* manifeste dans ses mouvements une intelligence et une volonté propre, c'est-à-dire distinctes de celles du *medium*, et qui, parfois, sont contraires et supérieures à l'intelligence, à la volonté de celui-ci.

Comment rendre raison de pareils phénomènes? Voudrions-nous recourir, nous aussi, à je ne sais quelles causes occultes, quelles forces encore inconnues de la nature? à des explications nouvelles de certaines facultés de certaines lois qui jusqu'à présent étaient demeurées inertes et comme endormies au sein de la création? Antant vaudrait confesser ouvertement notre ignorance et envoyer le problème grossir le nombre de tant d'énigmes dont le pauvre esprit humain n'a pu jusqu'à présent et ne pourra jamais trouver le mot. Du reste, nous n'hésitons pas, pour notre compte, à confesser notre ignorance à l'égard de plusieurs des phénomènes en question, dont la nature est si équivoque et si obscure que le parti le plus

sage nous paraît être de ne pas chercher à les expliquer. En revanche, il en est d'autres pour lesquels il ne nous paraît pas difficile de trouver la solution; il est vrai qu'il est impossible de la chercher dans les causes naturelles; mais pourquoi alors hésiterions-nous à la demander à ces causes qui appartiennent à l'ordre surnaturel? Peut-être en serions-nous détournés par les objections que nous opposent les sceptiques et ceux qui, niant cet ordre surnaturel, nous disent qu'on ne peut définir just qu'on s'étend les forces de la nature; que le champ qui reste à découvrir aux sciences physiques n'a point de limites; que nul ne sait assez bien quelles sont les bornes de l'ordre naturel pour pouvoir indiquer, avec précision, le point où finit celui-ci et où commence l'autre. La réponse à une pareille objection nous paraît facile; en admettant qu'on ne puisse déterminer d'une manière précise le point de division de ces deux ordres opposés, l'ordre naturel, il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse jamais définir avec certitude si tel effet donné appartient à l'un ou à l'autre de ces ordres. Qui peut, dans l'arc-en-ciel, distinguer le point précis où finit une des couleurs et où commence la couleur suivante? Qui peut fixer l'instant exact où finit le jour et où commence la nuit? Et cependant il ne se trouve pas un homme assez borné pour en conclure qu'on ne puisse pas savoir si telle heure il fait jour ou nuit. Qui ne voit que pour connaître la nature d'un fait, il n'est aucunement nécessaire de passer par la limite où commence, où finit la catégorie à laquelle il appartient; et qu'il suffit de constater s'il a les caractères qui sont propres à cette catégorie.

Appliquons cette remarque si simple à la question présente: nous ne pouvons dire jusqu'où vont les forces de la nature; mais néanmoins, un fait étant donné, nous pouvons souvent, d'après ses caractères certains, prononcer avec certitude qu'il appartient à l'ordre surnaturel. Et pour ne pas sortir de notre problème, parmi les phénomènes des tables parlantes, il en est plusieurs qui, selon nous, manifestent ces caractères de la manière la plus évidente; tels sont ceux dans lesquels l'agent qui remue les tables agit comme cause intelligente et libre, en même temps qu'il montre une intelligence et une volonté qui lui sont propres, c'est-à-dire supérieures ou contraires à l'intelligence et à la volonté des *mediums*, des expérimentateurs, des assistants; distinctes, en un mot, de celles-ci, quel que puisse être le mode qui atteste cette distinction. En des cas semblables on est bien forcé, quoi qu'on en ait, d'admettre que cet agent est un esprit et n'est pas un esprit humain, et que dès-lors il est en dehors de cet ordre, de ces causes que nous avons coutume d'appeler naturelles, de celles, disons-nous, qui n'ont dépassent pas les forces de l'homme.

Tels sont précisément les phénomènes qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ont résisté à toute autre théorie fondée sur les principes purement naturels, tandis que dans la nôtre ils trouvent leur explication la plus facile et la plus claire, puisque chacun sait que la puissance des esprits sur la matière dépasse de beaucoup les forces de l'homme; et puisqu'il n'y a pas d'effets merveilleux, parmi ceux que l'on cite de la nécromancie moderne, qui ne puisse être attribué à leur action.

Nous savons très bien qu'en nous voyant mettre ici les esprits en scène, plus d'un lecteur sourira de pitié. Sans parler de ces gens qui, en vrais matérialistes, ne croient point à l'existence des esprits et rejettent comme une fable tout ce qui n'est pas matière pondérable et palpable, non plus que de ceux qui, tout en admettant qu'il existe des esprits, leur refusent toute influence, toute intervention en ce qui touche notre monde; il est, de nos jours, beaucoup d'hommes qui, tout en accordant aux esprits ce qu'aucun bon catholique ne saurait leur refuser, à savoir l'existence et la faculté d'intervenir dans les faits de la vie humaine d'une manière occulte ou patente, ordinaire ou extraordinaire, semblent démentir néanmoins leur foi dans la pratique, et regarder comme une honte; comme un excès de crédulité, comme une superstition de vieille femme, d'admettre l'action de ces mêmes esprits dans certains cas spéciaux, se contentant de ne pas la nier en thèse générale. Et, à dire vrai, depuis un siècle, on s'est tant moqué de la simplicité du Moyen-Age, en l'accusant de voir partout des esprits, des maléfices et des sorciers, et on a tant déclamé à ce sujet, que ce n'est pas merveille si tant de têtes faibles, qui veulent paraître fortes, éprouvent désormais de la répugnance et comme une sorte de honte à croire à l'intervention des esprits. Mais cet excès d'incrédulité n'est en rien moins déraisonnable que n'a pu l'être à d'autres époques l'excès contraire, et si, en pareille matière, trop croire mène à des superstitions vaines, ne vouloir rien admettre, en revanche, va droit à l'impiété du naturalisme. L'homme sage, le chrétien prudent, doivent donc éviter également ces deux extrêmes et se tenir fermes sur la ligne intermédiaire: car c'est là que se trouvent la vérité et la vertu. Maintenant, dans cette question des tables parlantes, de quel côté une foi prudente nous fera-t-elle incliner?

La première, la plus sage des règles que nous impose cette prudence, nous enseigne que pour expliquer les phénomènes qui offrent un caractère extraordinaire, on ne doit avoir re-

cours aux causes surnaturelles qu'autant que celles qui appartiennent à l'ordre naturel ne suffisent pas à en rendre compte. D'où suit, en revanche, l'obligation d'admettre les premières lorsque les secondes sont insuffisantes. Et c'est là justement notre cas; en effet, parmi les phénomènes dont nous parlons, il en est dont aucune théorie, aucune cause purement naturelle ne saurait rendre raison. Il est donc non seulement prudent, mais encore nécessaire d'en chercher l'explication dans l'ordre surnaturel, ou, en d'autres termes, de les attribuer à de purs esprits, puisque, en dehors et au-dessus de la nature, il n'existe pas d'autre cause possible.

Voici une seconde règle, un *critérium* infaillible pour prononcer, au sujet d'un fait quelconque, s'il appartient à l'ordre naturel ou surnaturel: c'est d'en bien examiner les caractères, et de déterminer d'après eux la nature de la cause qui l'a produit. Or, les faits de ce genre les plus merveilleux, ceux que ne peut expliquer aucune autre théorie, offrent des caractères tels, qu'ils démontrent une cause, non seulement intelligente et libre, mais encore douée d'une intelligence et d'une volonté qui n'ont rien d'humain; donc cette cause ne peut être qu'un pur esprit.

Ainsi, par deux voies, l'une indirecte et négative, qui procède par exclusion, l'autre directe et positive, en ce qu'elle est fondée sur la nature même des faits observés, nous arrivons à cette même conclusion, savoir: que parmi les phénomènes de la nécromancie moderne, il est au moins une catégorie de faits qui, sans nul doute, sont produits par des esprits. Nous sommes conduits à cette conclusion par un raisonnement si simple, si naturel, que loin de craindre, en l'acceptant, de céder à une imprudente crédulité, nous croirions au contraire faire preuve, en refusant de l'admettre, d'une faiblesse et d'une incohérence d'esprit inexcusables. Pour confirmer notre assertion, les arguments ne nous feraient pas défaut; mais l'espace et le temps nous manquent pour les développer ici. Ce que nous avons dit jusqu'à présent suffit pleinement, et peut se résumer dans les quatre propositions suivantes:

1^o Entre les phénomènes en question, la part une fois faite à ce qu'on peut raisonnablement attribuer à l'imposture, aux hallucinations et aux exagérations, il en existe encore un grand nombre dont on ne peut mettre en doute la réalité sans violer toutes les lois d'une saine critique.

2^o Toutes les théories naturelles que nous avons exposées et discutées plus haut, sont impuissantes à donner une explication satisfaisante de tous ces faits. Si elles en expliquent quelques-uns, elles en laissent un plus grand nombre (et ce sont les plus difficiles) totalement inexplicables et inexplicables.

3^o Les phénomènes de ce dernier ordre impliquant l'action d'une cause intelligente autre que l'homme, ne peuvent s'expliquer que par l'intervention des esprits, quel que soit d'ailleurs le caractère de ces esprits, question qui nous occupera tout à l'heure.

4^o Tous ces faits peuvent se diviser en quatre catégories: beaucoup d'entre eux doivent être rejetés ou comme faux ou comme produits par la supercherie; quant aux autres, les plus simples, les plus faciles à concevoir, tels que les tables tournantes, admettent en certaines circonstances une explication purement naturelle: celle par exemple d'une impulsion mécanique; une troisième classe se compose de phénomènes plus extraordinaires et plus mystérieux, sur la nature desquels on reste dans le doute, car bien qu'ils semblent dépasser les forces de la nature, ils ne présentent pas néanmoins des caractères tels qu'on doive évidemment recourir, pour les expliquer, à une cause surnaturelle. Nous rangeons enfin dans la quatrième catégorie les faits qui, offrant d'une manière évidente ces caractères, doivent être attribués à l'opération invisible des purs esprits.

Mais ces esprits, quels sont-ils? Sont-ce de bons; ou de mauvais esprits? des anges ou des démons? des âmes bienheureuses ou des âmes réprouvées? La réponse à cette dernière partie de notre problème ne saurait être douteuse, pour peu que l'on considère, d'une part, la nature de ces divers esprits, de l'autre, le caractère de leurs manifestations. C'est ce qu'il nous reste à faire voir.

(A continuer.)

Causerie Scientifique.

PARIS, 1er avril 1857.

Quand je vous disais, chers lecteurs, que les ballons feraient fortune? Ils ont nos mœurs, nos propensions, nos habitudes; légers comme nous, ils suivent le courant qui les entraîne; ils montent sans trop savoir où, mais ils montent; les températures diverses ne les arrêtent pas plus que l'ambitieux n'est arrêté par l'impertinence d'un valet ou le froid glacial d'un homme en place; et lorsqu'ils se trouvent dans certain milieu favorable, ils y restent sans trop s'inquiéter de ce qui se passe dans les régions inférieures; histoire applicable à plus d'un parvenu. Vous vous rappelez ces petits ballons roses en caoutchouc, la grande nouveauté du premier de l'an, qui faisaient les délices de l'enfance et l'ébahissement du flâneur; eh bien, plusieurs de ces ballons sont allés au collège de

France, trouver M. Joseph Silbermann. A chacun d'eux il attachait un petit bulletin indiquant l'heure et le lieu du départ, puis il leur dit: partez, et les ballons, après avoir tourné en différentes directions, prirent une ligne déterminée dès qu'ils eurent atteint la hauteur d'environ 150 mètres. De cette expérience si simple résulte la preuve que les girouettes ne précèdent rien; qu'elles donnent seulement une idée des principaux courants d'air qui leur sont parallèles, et que les petits ballons nous renseigneront beaucoup mieux. Ainsi voilà bien des reines humiliées, qu'on va laisser, par égard, à la pointe des clochers, au pinacle des maisons, et dont le piédestal signalera l'impuissance. J'aimais cependant ces reines-là, malgré leurs sympathies pour le tonnerre. Je n'aimais pas moins les télégraphes, pourvu qu'on ne les implantât point, comme une injure, au front des vieux monuments gothiques; je trouvais de la poésie mystérieuse dans l'allure symétrique de leurs longs bras et du pittoresque dans leur pose. Mais déjà ces télégraphes ont fait leur temps; voici venir des combinaisons savantes de l'électricité avec les moyens chimiques et des papiers préparés sur lesquels se peignent les lettres qui composent une dépêche, les notes d'un morceau de musique, l'image d'un objet quelconque; tout cela transmis avec une rapidité phénoménale, par des fils de fer qui, du monde entier, feront incessamment un seul réseau. Naguères, la télégraphie n'agissait qu'au bord des routes et des chemins de fer; aujourd'hui, MM. Bachelard et Caselli l'ont introduite jusques dans les bureaux et les salons. Attendez encore et vous verrez la pensée sortir écrite du corps de l'homme.

Parmi les faits scientifiques les plus dignes d'intérêt qui caractérisent cette quinzaine, nous ne signalerons même pas certaine comète télescopique que M. Darrest, de Berlin, a découverte dans la constellation de Pégase; nous avons belle affaire de nous occuper de comètes, quand M. Leverrier déplore, en pleine Académie des Sciences, l'incertitude profonde des calculs d'astronomie; quand, mettant le soleil au bane des prévenus, devant l'institut assemblé, il lui reproche, assez peu courtoisement, de se dérober à des investigations pour lesquelles lui, Leverrier, le juge instructeur des affaires du ciel, n'a pas craint d'assigner 9, 500 observations d'étoiles fondamentales. Mon Dieu! la grande humanité est une petite chose!... Mon Dieu! que la science est creuse, surtout quand elle se gonfle!

La vraie science, la science, expérimentale, celle qui vit modeste au fond des ateliers ou des laboratoires, vient d'obtenir du gouvernement un nouvel organe; sur la proposition du ministre de l'instruction publique, l'Empereur a décrété l'institution d'une chaire de physique végétale au collège de France. M. Georges Ville sera chargé de rechercher quels éléments les plantes empruntent à l'air, au sol et quels autres éléments leur sont livrés par elles; il mesurera les influences diverses qui concourent à leur développement, et tâchera d'apprécier la valeur relative des agents de fertilité. Voilà donc M. Ville devenu le législateur de l'agriculture. C'est un véritable triomphe pour la science expérimentale.

L'érection prochaine d'une statue à Vaucanson dans la ville de Grenoble, et d'une statue à Gay-Lussac dans Paris, témoigne aussi de la tendance générale à honorer les hommes véritablement utiles; Vaucanson, célèbre physicien du dix-huitième siècle, plus connu de nos lecteurs par ses automates que par ses machines pour le moulinage des soies et pour tisser les toiles façonnées, est une des gloires de l'industrie française. Quant au bon Gay-Lussac, notre contemporain, notre maître, physicien-chimiste hors ligne, chacun sait qu'il réunissait, au suprême degré, la dignité du caractère, la franchise des opinions, la modestie du savoir, la simplicité des mœurs et les affectueuses sympathies du cœur. Puissent les artistes chargés de léguer à la postérité ces deux nobles figures, se pénétrer de leur expression parlante, de leur physionomie vraie, et ne point imiter les ouvriers statuaires de cette époque, qui coulent en bronze des images sans idéalisation, des héros qui ressemblent à des chefs de brigands, des savants rachitiques, des magistrats d'une physionomie piteuse. Une statue n'est monumentale qu'autant qu'elle caractérise le génie de celui qu'elle représente.

LAURENS DE SAINT-VALLON.

—(Le Courrier des Familles).

La Devise des Révolutions.

Les mots de l'auteur du *Juif Errant*, que nous lisons l'autre jour: *La France demandera aux topiques les plus violents l'extirpation radicale du virus catholique*, est le dernier mot du rationalisme. Les hommes qui suivent sa bannière vivent de contradictions. Avides de science et de jouissances, ils demandent à tout venant la lumière, l'ordre et la paix; la paix surtout, que saint Augustin définit si bien: "la tranquillité de l'ordre," et ils repoussent avec fureur l'unique moyen de réaliser leurs désirs: l'Eglise. L'Eglise, en effet, est vraiment la lumière du monde; sans doute elle n'est pas le soleil, mais, suivant l'énergique expression de l'Ecriture, elle en est toute vêtue, *amicta sole*. "Qui la suit dès lors ne

marche pas dans les ténèbres et possède la lumière de la vie." L'Eglise est le type de tout ordre, "c'est une armée rangée en bataille." L'Eglise, enfin, est la vraie Jérusalem, "la cité de la paix," son chef est "le prince de la paix;" elle seule peut donner aux nations ce qu'elle a reçu comme le plus précieux legs du Sauveur du monde: la paix. Aussi sa mission terrestre est de l'assurer non seulement dans l'ordre spirituel, mais encore dans l'ordre temporel. La concorde des princes chrétiens est l'objet de ses vœux, de ses prières, de ses soins incessants, et cela pour arriver plus facilement à sa fin dernière, qui est de conduire l'homme à l'éternel "séjour de la lumière et de la paix." Et cependant les ennemis de l'Eglise lui disent: "Tu n'es pas de ce monde, retire-toi! Ta lumière nous importune, parce qu'elle éclaire nos œuvres, nous l'éteignons! La paix que tu donnes troublerait nos jouissances, nous n'en voulons pas!"

Rejetant l'Eglise, c'est à la Révolution que ces aveugles vont demander la lumière, l'ordre et la paix. Ils disent aux ténèbres: éclairez-nous; à la haine et à l'envie: unissez-nous; à l'esprit de révolte et de confusion: pacifiez-nous; à la mort: vivifiez-nous! Comme le poète, comme "l'ange déchu," ils veulent "faire de l'ordre avec du désordre." En un mot, ils veulent la fin, non seulement sans le moyen, mais avec ce qui en détourne le plus.

La Révolution—son nom même l'indique—est le renversement de l'ordre qu'elle a la prétention de retourner complètement. Dieu a mis le ciel en haut et la terre en bas. Il faut changer cela: mettre la terre au-dessus du ciel, l'Etat au-dessus de l'Eglise, l'homme au-dessus de Dieu; car voilà le mystère caché sous les grands mots qui abusent les hommes. Les grands mots, alors surtout qu'ils sont assaisonnés de blasphèmes, ont de l'attrait pour le vulgaire. Moins il comprend, plus il admire. Quand la Révolution a parlé de civilisation, de progrès des lumières, de liberté, d'égalité, de fraternité, des droits de l'homme, elle peut, devant la foule ébahie, accumuler les absurdités et les contradictions. Elle connaît son peuple et sait que l'orgueil et l'envie n'y regardent pas de si près. Dites à ce peuple qu'il est infiniment éclairé, et tout à la fois "qu'il n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes;" qu'il est souverain et que "la révolte est le plus saint des devoirs;" qu'il est la source de toute justice et "qu'il peut prendre au père de famille son dernier écu et son dernier enfant;" que sa voix est la voix de Dieu et que la "loi doit être athée;" que tous les hommes sont frères, et qu'il y a plusieurs races, c'est-à-dire qu'il n'est point de père commun; que tout homme est indépendant et que la majorité peut tout contre la minorité, "excepté pourtant de changer les hommes en femmes;" comme voulait bien le reconnaître l'honnête Blackstone; promettez tout à la fois l'émancipation de la chair et le progrès de la raison; à chacun des morceaux d'or et d'égalité des partages; dites au labourer que le blé sera cher et à l'ouvrier que le pain sera bon marché; puis, pour donner du piquant à la science nouvelle, appelez Dieu le mal, le Christ l'infâme, l'Eglise un éteignoir, le Pape un étranger, le prêtre un imposteur, le fidèle un egot, le prince chrétien un tyran, le sujet docile un esclave; toutes ces contradictions, assaisonnées d'injures, ont un fumet qui plaît à la tourbe révolutionnaire. Excitée par "cette voix qui prononce de grands mots et des blasphèmes," elle se rue sur la société comme sur une proie; puis, dès qu'elle est repue de quelques débris sanglants, l'habile veneur qui l'a lancée la chasse à coups de fouet, s'empare du pouvoir, remet à l'attache la meute qu'il avait déchainée et qu'il laisse encore aboyer, "et le tour est fait."

(Univers.)

Injustice et Probité.

Une maîtresse d'hôtel de la banlieue, que nous ne désignerons pas plus clairement, dit le *Séclé*, pour éviter de blesser sa modestie, avait loué un petit appartement à un homme encore jeune, d'allures bizarres, mais qui paraissait jouir d'une certaine aisance. Un jour le pensionnaire pria la maîtresse de l'hôtel de lui avancer 100 francs. Bien que cette demande la surprit un peu, la dame n'hésita point à remettre la somme. Le pensionnaire sortit et ne revint plus. Après l'avoir attendu pendant quelques semaines, la maîtresse d'hôtel fit mettre parmi les effets à disposition la malle de son débiteur, et lona sa chambre à d'autres venants. L'ancien pensionnaire continua à ne point reparaitre.

Les mois se passèrent; la dame vendit son hôtel. Elle fit porter dans son appartement particulier la malle restée en sa possession, et continua d'attendre, mais toujours en vain. Espérant avoir à quelques renseignements sur son étrange débiteur, elle se détermina enfin à faire ouvrir la malle. Elle n'y trouva d'abord que du linge sale, que le temps avait pourri, et des papiers dans le plus grand désordre; puis, tout au fond, deux fromages, on devine dans quel état. Malgré le dégoût que cette vue lui inspirait, la dame parcourut les papiers: aucun ne pouvait lui servir d'indice pour l'objet qu'elle se proposait. Enfin, en remuant les ordures de la malle avec un bâton, elle aperçut un portefeuille. Elle l'ouvrit avec em-

pressement, et elle y trouva... trente-cinq mille francs de valeurs au porteur; mais de renseignements sur le nom ou la qualité du propriétaire, absolument aucun.

Le premier soin de cette femme estimable fut de porter les 35,000 francs chez son notaire et de lui recommander les plus actives recherches pour découvrir le propriétaire de la somme, ou, à son défaut, les héritiers. Lettres à divers et courses en plusieurs lieux furent infructueuses pendant plus d'une année. La dame ne se lassa point et dit de continuer à s'enquérir. Cette rare persistance finit par aboutir. On découvrit que l'ancien pensionnaire de l'hôtel était fou par moments, et que le jour même de l'emprunt de 100 francs, il avait été mis à Charenton. Toutes les bizarreries du personnage furent alors expliquées comme son absence. Ce n'était pas tout: le fou laissait une femme et des enfants que ses excentricités avaient réduits à la misère. La femme fut appelée, et le notaire, ayant constaté ses droits, lui remit les 35,000 fr. au porteur, avec les formalités propres aux hommes de loi.

Maintenant, voici le plus étrange, si ce n'est le plus triste de l'aventure. La femme du fou fut remerciée la maîtresse d'hôtel et lui avoua naïvement qu'elle était une imbécille, c'est le mot dont elle se servit. Personne ne savait que son mari eût ces 35,000 fr., et elle aurait pu parfaitement les garder, sans que qui que ce soit songeât jamais à les lui réclamer. Pour toute réponse à ce compliment, l'ancienne maîtresse d'hôtel pria la femme du fou de lui rembourser les 100 fr. dus par son mari, et d'aller porter ailleurs ses réflexions. Eh bien! le croirait-on? Cette femme à qui l'on venait de rendre une somme inattendue; qui, dans sa position, était une fortune, refusa de payer la minime dette d'un caractère si sacré. Elle invoqua la réserve que devait lui imposer l'avenir de ses enfants; elle trouva extraordinaire que son mari, ayant 35,000 fr. de valeurs, eût emprunté 100 fr. à une étrangère; elle finit, en un mot, par mettre en suspicion la probité de la bienfaitrice. On la chassa; c'était tout ce que méritait sa conduite. Cependant, après une heure de réflexion, cette indigne femme vint rapporter les 100 fr. et essaya une sorte d'excuse. Quel contraste.

Vert Vegetal.

Une lettre d'un Père jésuite, missionnaire en Chine, donne des renseignements utiles pour l'industrie sur une couleur verte, connue en Chine sous le nom de Ko-Lao. Vers les années 1848-1850, on envoya au ministère du commerce plusieurs échantillons de produits chinois. Une toile de couleur vert-de-bleu frappa l'attention. Elle fut livrée à des chimistes habiles qui furent très-étonnés de ne pouvoir mettre en évidence, par aucun réactif, ni couleur bleue, ni couleur jaune, ce qui leur donna la presque certitude que cette couleur était due à un principe colorant vert, inconnu en Europe; on trouva seulement des traces d'alumine et de fer. Avec l'aide des missionnaires de Chang-Hai et du Tchê-Kiang M. de Montigny, consul français, put se procurer quelques onces de la matière, qui fut vendue par les marchands chinois jusqu'à dix piastres l'once. Vers 1854, M. de Montigny envoya des graines des arbres qui fournissent le ko-lao et deux serres, contenant deux à trois cents arbustes, le tout tiré des lieux authentiques, par l'entremise de Pères Lazaristes du Tchê-Kiang. L'arbre qui donne le ko-lao est de deux espèces; l'une est le buisson sauvage des montagnes, au sud-ouest du Tchê-Kiang; l'autre, le buisson sans culture des plaines fertiles du même Tchê-Kiang. Dans le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*, le R. P. Hélot, missionnaire jésuite en Chine, publie des détails très-intéressants sur l'arbre qui donne le ko-lao, sur les moyens de préparer la teinture des toiles de coton en vert, etc. C'est là une preuve de plus que les travaux des missionnaires ne profitent pas seulement à la religion, mais encore à la science, aux arts, au commerce et à l'industrie.

Proverbes et Sentences.

- Le mouvement d'un monarque donne le repos à son empire.
- Ami, ne te laisse pas éblouir par l'éclat du monde: c'est celui de la rose en son matin; le soir te dévoilera ses épines.
- L'ignorance est une méchante monture, qui fait sans cesse broncher celui qui a le malheur de s'en servir, et qui finit par le précipiter dans le gouffre de la perdition.
- Le dernier des malheurs est de succomber à l'adversité.
- La puissance n'a point d'amis, l'envie pas de repos, et le crime point de satisfaction.
- Si tu vis dans le monde, tu connaîtras ce qu'est le fantôme d'un songe.
- Celui qui attend la fortune est moins sûr de la rencontrer que celui qui va au-devant d'elle.
- Ne parle jamais d'un arbre, avant d'avoir vu les fruits qu'il rapporte.
- La prudence est le flambeau qui doit nous conduire au travers des ténèbres de la vie.

CANADA.

Les Ressources Commerciales du Saguenay.

M. le Rédacteur,

Les habitants du Saguenay ont appris avec beaucoup de satisfaction que M. O'Farrell a donné en chambre, le 18 mars dernier, avis qu'il proposerait la motion suivante. "Une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de mettre devant cette chambre des états comparatifs du revenu, et des dépenses faites par le gouvernement pour les rivières St. Maurice et Saguenay, et les limites de bois qui s'y trouvent; ensemble avec un état du prix de chaque limite et le nom du possesseur, la quantité et espèce du bois qui y a été fait depuis 1851 exclusivement, et comment chaque possesseur a acquis la dite limite."

Cette motion ayant été accordée, les habitants du Saguenay sont d'opinion que le résultat d'un examen des documents, sera de forcer le gouvernement à prendre des mesures qui assureront à cette importante partie de notre pays les moyens propres à développer ses ressources, lesquelles, jusqu'à ce jour, faute de concurrence, n'ont été exploitées que par la maison Price; parceque toujours, cette dernière, protégée par le gouvernement, a pu seul exploiter les riches forêts, payer la main d'œuvre du colon le prix qu'il lui plaisait, tout en retirant des profits énormes sur les effets qu'elle lui fournissait; ce qui a été la cause des applications répétées faites au gouvernement pour des grains de semence le printemps, et l'automne pour les moyens de passer l'hiver. Je ne dis pas que tous les habitants du Saguenay ont été également exposés à la misère, non, je sais qu'il y en a un certain nombre qui, indépendants de la maison Price, et dont les moyens, nonobstant le manque de concurrence pour l'achat de leurs produits, augmentant chaque année, leur permettent de vivre assez bien par la culture de leurs terres; mais il ne sont pas en majorité. La plupart des habitants de ce nouveau pays ont besoin d'ouvrage pendant les mois d'été et d'hiver. Ils ne se réservent ordinairement que quelques semaines pendant les saisons du printemps et de l'automne pour abattre, brûler, semer et récolter, et n'ayant qu'une seule maison qui puisse leur fournir de l'emploi, ils se trouvent forcés d'accepter les plus vils prix pour leurs travaux. S'ils refusaient, on leur dit d'aller ailleurs, sachant parfaitement bien que cela leur est impossible. On calcule qu'ils ne peuvent laisser leur famille pour aller au loin gagner leur subsistance ou qu'ils ne pourraient le faire qu'avec une perte de temps considérable; ce qui les empêcherait d'être de retour assez à bonne heure le printemps pour travailler sur leurs terres; ainsi se trouvent-ils pieds et mains liés.

On a pétitionné et à plusieurs reprises auprès du gouvernement, des réclamations contre le monopole lui ont été soumises, les intérêts ainsi que les besoins réels du comté lui ont été exposés, et le gouvernement d'ailleurs, connaît parfaitement bien depuis plusieurs années, que des forêts immenses de pin d'une qualité supérieure existent sur les confins du Lac St. Jean et de la Grande Décharge; mais sans doute, pour des raisons telles que se servent généralement les grandes maisons de commerce, quand elles ont des faveurs à obtenir, notre excellent gouvernement n'a pas cru à propos de prendre aucune mesure ayant pour but l'exploitation de ces richesses, et a toujours préféré donner quelques centaines de louis pour l'achat de la semence à ceux qui en manquaient le printemps.

Pendant la dernière session, M. D. E. Price, député de Chicoutimi, a fait au gouvernement les questions suivantes: 1o. Si c'était l'intention du gouvernement d'ordonner une exploration du Saguenay. 2o. Si le gouvernement voterait une somme pour la construction de glissoires sur la Grande Décharge.

À la première question, M. Cauchon a répondu qu'une exploration serait ordonnée. En réponse à la deuxième, M. Lemieux a informé le député de Chicoutimi, que, si après l'exploration faite, le gouvernement était convaincu que les ressources du Saguenay étaient suffisantes pour justifier la construction de glissoires, une somme serait accordée pour cet objet: La nouvelle était favorable, et les habitants satisfaits de leur député et confiants dans le gouvernement y eurent tout bonnement. Mais un an s'est écoulé et on n'a pas encore entendu parler d'exploration.

Quand aux glissoires, dont la construction ne devait se faire que d'après le résultat de l'exploration, il paraît cependant qu'on s'en occupe, puisque l'honorable M. Lemieux a donné à M. Merrill, surintendant des glissoires sur l'Ottawa, ordre de se rendre l'été dernier au Saguenay aux fins de faire un examen de la Grande Décharge, dans le but d'y construire les glissoires qui sont nécessaires au membre de Chicoutimi et les siens.

Ainsi le programme est changé. On fait des glissoires, mais on refuse l'exploration sous prétexte qu'elle se fait à fur et à mesure par les arpenteurs du gouvernement. C'est M. Cauchon qui nous donne cette information en réponse au député de Chicoutimi, qui, en attendant l'avis de motion de M. O'Farrell, s'est

hâté de se souvenir de sa question de la dernière session, et de la promesse du Commissaire des Terres; de sorte que les intérêts les plus présents du comté sont sacrifiés; et pourquoi? le gouvernement a besoin du Roi du Saguenay! Quant aux sujets de ce monarque, il est bon qu'ils attendent, leurs intérêts et eux d'un comte qui promet d'être de la plus grande importance au pays, ne méritent qu'une attention secondaire.

Le *Journal de Québec* du 4 courant, publie un rapport d'une "assemblée des habitants et électeurs du comté de Chicoutimi, composée d'au moins 700 personnes, dûment convoquée par John Kane, écrl., préfet du comté, à la requisition d'un certain nombre de citoyens, pour prendre en considération les besoins du comté, et aviser aux moyens les plus propres à contribuer au progrès de la colonisation et au développement des ressources commerciales qu'offre le territoire du Saguenay, et particulièrement l'immense vallée du Lac St-Jean et ses nombreux tributaires, et tenues dans le village de Chicoutimi, dans le Township de Chicoutimi, le 22 mars dernier." Ce compte rendu de l'assemblée renferme un grand nombre de demandes dont le comté a besoin, mais mon but étant d'attirer l'attention du public aux grandes ressources commerciales que possède le comté, je passerai sous silence les sept premières résolutions, étant convaincu qu'aussitôt que ces ressources seront exploitées par une vingtaine de maisons du calibre de celle de Price, les améliorations locales en seront la conséquence immédiate, et je ne citerai donc la 8e résolution.

"Proposé par John Guay, écuyer, marchand, conseiller et capitaine de milice, secondé par C. A. Dubois, écuyer, M. D. du village de Chicoutimi, et

"Résolu.—Que cette assemblée croit devoir exprimer sa surprise, de ce que le gouverneur dans son discours lors de l'ouverture des chambres, après avoir parlé favorablement du St. Maurice, n'ait fait aucune mention du Saguenay, qui ne le cite nullement en importance au premier; fait qui semble prouver que le Saguenay ne mérite point l'attention du gouvernement."

J'ai cité cette résolution pour montrer que 700 personnes, (représentant 3500 âmes) dont la plupart connaissant à peu près les ressources du territoire et étant convaincus de sa grande importance, ne peuvent cacher leur surprise que le gouvernement ait oublié le Saguenay, tandis qu'il se souvient du St. Maurice. Ce fait qui semble prouver que le Saguenay ne mérite pas l'attention du gouvernement, prouve suffisamment un autre fait; c'est que des influences ont été exercées auprès du pouvoir pour empêcher l'exploitation du Saguenay, et conséquemment toute amélioration locale; mais le St. Maurice, d'abord représenté, et ses intérêts compris et protégés par ses mandataires, qui, sachant que la prospérité de ce territoire, et même du pays en général, dépendait de la compétition et non du monopole, ont su faire respecter ses réclamations par le gouvernement, a trouvé une place dans le discours de Son Excellence. Le tour du Saguenay viendra, mais seulement quand il aura un représentant désintéressé.

Je citerai une autre partie du rapport fourni par le *Journal*:—

"À la suite de ces résolutions, lecture ayant été faite d'une requête demandant l'exploration des pinères de la vallée du lac St. Jean, avant l'exécution de travaux propres à en faciliter l'exploitation; il fut proposé en amendement par Wm. Evan Price, écuyer, (de la maison Price), secondé par M. Ep. Tremblay, capitaine de vapeur, employé par la compagnie; qu'une autre requête demandant uniquement l'exploration des pinères, fut approuvée par l'assemblée."

Cet amendement fut adopté, probablement à la surprise du moteur, qui ne pouvait guère s'attendre à réussir si facilement à faire raycir de la requête la seule raison qui forçait le membre pour Chicoutimi de l'appuyer. Il en résulte que vu le manque d'opposition à la construction de glissoires, la maison Price les aura, mais le territoire ne sera pas exploré; témoin, M. Cauchon.

Je me suis attaché au sujet d'exploration seulement, car je connais les ressources du Saguenay. J'ai puisé mes informations à des sources qui n'étaient accessibles qu'à moi-même, et je n'hésite nullement à affirmer qu'il y a une plus grande quantité de pin d'une meilleure qualité, et plus facile à exploiter, dans le Saguenay que dans le St. Maurice; et mon opinion est partagée par des personnes capables d'en juger et qui, en vue d'opérations commerciales, ont parcouru une grande étendue des deux territoires.

Les démarches de M. O'Farrell seront veillées avec intérêt par les habitants du comté. Espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'il réussira à abattre les influences qui jusqu'à aujourd'hui ont retardé la prospérité d'une importante partie de la Province. Ayant une bonne cause en sa main, s'il est persévérant, il doit réussir. Dans tous les cas les habitants du Saguenay lui sauront gré de ses services.

Votre Obéissant Serviteur.

SAGUENAY.

Saguenay, 20 avril 1857.

QUEBEC:

VENDREDI 8 MAI 1857.

A NOS ABONNÉS.

En reparaisant, au début de sa vingt-septième année de carrière, sous un format considérablement agrandi, et en devenant, à compter de ce jour, feuille quotidienne, le *Canadien* acquitte la promesse qu'il fit dernièrement à ses Abonnés et remplit en quelque sorte un devoir à l'égard de ceux qui l'ont de tout temps honoré de leur patronage.

Ce progrès matériel que le *Canadien* réalise aujourd'hui pour son propre compte, d'autres déjà lui en ont donné l'exemple. Mais, s'il croit ne devoir pas demeurer à l'écart dans cette voie d'amélioration qui est à la fois l'indice d'un succès et celui d'un besoin public à satisfaire, il songe en même temps à ce qu'il est tenu d'accomplir envers cette classe aussi respectable que nombreuse à laquelle il est heureux de devoir *vingt-sept années* d'une existence invariablement prospère. C'est en ne perdant pas de vue ce double objet qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus cette continuation de faveur.

Pour toute feuille canadienne, il n'est qu'une politique à suivre, de même qu'une seule manière d'être juste pour ceux qui aiment à en pratiquer le devoir. Le *Canadien* a professé jusqu'à ce jour et il continuera de maintenir les doctrines nécessaires et d'ailleurs inviolables de notre politique: "Le respect des institutions, les franchises qu'elles assurent à tous, l'égalité politique de fait, sans acception d'origine et à l'exclusion de toute idée prédominante de caste ou de race." Nous entreprendrons sans hésiter, pour la défense de tels principes, toute lutte qu'une atteinte, venant de haut ou de bas, nous obligerait à soutenir. Si nous nous imposons volontiers cette tâche difficile parfois et toujours pénible à bien des égards, c'est que notre courage ne faillira jamais devant elle. A cela nous ajoutons que si nos forces se prêtent dans une mesure suffisante à notre volonté, nous ne céderons pas plus, en l'accomplissant, à l'opiniâtreté des attaques loyales qu'à l'injuste animosité des détracteurs anonymes.

Nous avons dit ces choses, n'ignorant pas combien ceux de nos confrères qui semblent différer de nous plutôt qu'ils n'en diffèrent, témoignent de haine à cette maxime, la plus juste au fond de toutes les politiques, celle qui veut que l'on appuie "les hommes en vue de la politique, et non la politique en vue des hommes."

Sans avoir tout-à-fait complété les arrangements que l'émission quotidienne de notre feuille nécessite, nous tâcherons néanmoins de satisfaire incessamment au goût littéraire de nos lecteurs, aimant à nous ressouvenir que les moralités agréables jointes à l'utile sont, à part la politique, ce que l'on doit offrir et rechercher dans un journal.

Nouvelles d'Europe

DE TROIS JOURS PLUS RÉCENTES.

Arrivée de l'Europa.

Halifax, 6 mai 1857.

Le navire à vapeur l'*Europa* est arrivé ce matin, ayant quitté Liverpool le 25 avril. Les nouvelles qu'il transmet intéressent à plusieurs égards la politique et le commerce.

On rapporte que les propositions relatives à l'aplanissement des difficultés de Neuchâtel ont été accueillies des envoyés prussien et suisse, à Paris, sauf approbation de la part des deux gouvernements intéressés.

Le comte d'Elgin est parti d'Angleterre pour la Chine.

En Angleterre, l'attente de la réunion prochaine du parlement absorbait toute politique.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.—Coton stagnant et en baisse. Céréales généralement fermes et tendant faiblement à la hausse en quelques cas. Les cotes sur la farine sont restées les mêmes. Blé en hausse de 2d. pour la semaine. Mais calme, hausse légère.

Dénrées en général sans activité, à des taux à peu près les mêmes. Consolidés fermes le 24 avril à 9 1/2.

SIEGE DU GOUVERNEMENT.

IMPORTANTES DÉPÊCHES.

Les dépêches officielles que l'on va lire ont été lundi communiquées aux deux Chambres. Nous nous hâtons de les traduire :

MESSAGE.

Le gouverneur-général transmet, pour l'information du Conseil Législatif, copie d'une dépêche qu'il adressa au secrétaire d'Etat pour les Colonies en lui envoyant l'Adresse du Conseil Législatif et de l'Assemblée à sa Majesté la Reine, au sujet du siège du gouvernement et l'accompagne d'une copie de la réponse du secrétaire d'Etat à cette même dépêche.

(signé) EDMUND HEAD.

Hôtel du gouvernement, Toronto, 4 mai 1857.

[Copie.]

Hôtel du gouvernement, Toronto, 28 mars 1857.

Au Très Honorable H. Labouchère, etc. etc. etc.

Monsieur.—Je vous transmets avec cette dépêche deux adresses à sa Très Gracieuse Majesté, dont la nature est exceptionnelle. Elles émanent respectivement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, et la prière contenue dans chacune est la même.

Celle du conseil Législatif est en ces termes :— [Ceci est l'adresse, qui a déjà été livrée à la publicité.]

L'adresse de l'Assemblée législative est basée sur des résolutions adoptées en comité de toute la chambre, lesquelles contiennent additionnellement l'assurance que la chambre se décide à affecter une somme d'argent qui n'excédera pas £225,000 à l'érection des bâtiments et dépendances nécessaires pour le gouvernement et la législature, dans tel lieu que Sa Majesté jugera convenable de choisir.

Vous êtes instruit, monsieur, de l'embarras qui depuis longtemps, dans cette colonie, entrave la question du siège du gouvernement. Après l'avoir transféré, en 1843, de Kingston à Montréal, la législature fut, à raison de certaines circonstances, induite à adopter le système ambulatoire, au moyen duquel le parlement devait siéger pendant quatre ans à Toronto et pendant quatre ans à Québec, alternativement.

L'inconvénient de ce mode a été gravement senti. Une dépense considérable et la suspension périodique des affaires publiques dans tous les départements en sont les conséquences. En même temps, il est impossible de nier qu'il ait produit quelque bien ; grâce à lui, les préventions ont été vaincues et les erreurs dénuées.

Néanmoins, dans le courant de la dernière session, l'Assemblée législative affirma la nécessité d'un siège gouvernemental fixe, en en décidant elle-même, et il fut émis un vote en faveur de Québec. Lorsqu'ensuite il s'agit de procurer l'argent que demandait l'érection des bâtiments publics à Québec, une affectation de £50,000 pour cet objet fut retranchée des subsides par le conseil législatif, et les subsides en entier furent de nouveau proposés à la chambre basse. Il en est résulté qu'au point de vue pratique, l'affaire principale restait encore indéfinie au début de la session actuelle. Ma propre conviction a été, et elle est encore que le temps est venu de régler définitivement cette matière. La laisser en suspens, c'est entretenir une source vive et constante d'agitateurs locaux et d'animosités de latitude, lesquelles, à l'aide de quelque manœuvre, peuvent être incessamment exploitées contre le gouvernement du jour. Et ce n'est pas là la pire conséquence de cet état de choses précaire. Si la Province du Canada doit continuer d'être une, il est essentiel qu'elle ait un siège de gouvernement fixe et reconnu de tous.

Il n'est pas douteux que la prérogative que Sa Majesté possède lui donne le droit de convoquer le parlement partout où il lui plaît, mais Sa Majesté, cédant à l'intention de répondre aux vœux du peuple du Canada, a généralement, dans la pratique, abandonné ce point à la décision de ceux qui y étaient le plus immédiatement intéressés. Il semble maintenant à la majorité de chacune des deux branches de la législature que l'affaire n'est vraisemblablement pas de nature à être réglée par elles d'une manière satisfaisante. A mon avis, par ces adresses qu'elles envoient, elles ne renoncent en aucune manière à leur propre faculté de gouverner par elles-mêmes, ni ne la désavouent, pas plus qu'elles ne se proposent, en référant cette matière à la Reine, d'établir une règle qui répugne en quoi que ce soit à l'action libre et sans atteinte de la responsabilité ministérielle dans cette colonie. La question est elle-même générale quant à son caractère.

Nul autre motif que celui-là, joint à la profonde conviction que la solution prompte en est de la plus haute importance, ne me porterait à recommander qu'aussitôt que la subvention nécessaire à l'érection des bâtiments publics à l'endroit que pourra choisir Sa Majesté aura été mise à sa disposition, il devrait être fait droit à la demande contenue dans ces adresses. A tout événement, je présume que la législature ainsi que les bureaux publics seront de nouveau, en 1857, transférés à Québec en exécution de l'accord subsistant. Ce que l'on demande à la Reine, c'est de choisir un site où des bâtiments suffisants et convenables puissent être érigés pour l'établissement en permanence de la capitale législative du Canada. Dans la vue de soumettre pleinement à la Reine les demandes des localités diverses que l'on peut envisager comme se considérant elles-mêmes en droit d'être choisies comme siège du gouvernement, j'ai fait émaner une lettre-circulaire (dont copie est annexée à cette dépêche) qui doit être adressée par mon secrétaire au maire de chacune de ces villes.

J'ai invité chaque corporation à formuler les raisons qui pourraient favoriser sa propre ville et à transmettre, avant le 1er juillet, au secrétaire d'Etat, le document qui doit les contenir. En agissant ainsi, j'ai peut-être présumé plus qu'il ne le fallait de la probabilité de l'acquiescement de Sa Majesté à la prière du conseil législatif et de l'Assemblée. S'il en est ainsi, je dois en faire excuse, mais j'ai cru qu'il importait de ne perdre aucun temps. La question doit être indubitablement tranchée après considération calme et réfléchie des intérêts de la Province au total, et non de ceux d'aucune place ou ville en particulier.

Il serait évidemment peu convenable de communiquer aux conseillers de la Reine en Angleterre, une opinion ou un avis quelconque à ce sujet, aussi bien que de la part du conseil exécutif en ce pays. Ainsi que j'en ai fait déjà la remarque, cette question est d'un caractère général, et si, en définitive, elle devait être décidée par l'avis des personnes dont quelques-unes sont responsables envers le parlement du Canada, le grand

objet que l'on a voulu réaliser en la soustrayant à l'action fâcheuse de la politique et des jalousies de localité, serait complètement manqué.

J'annexe à cette dépêche copies des votes et procédés de l'Assemblée Législative, tant de la session actuelle que de la précédente, en ce qui a rapport à cette matière. Cette dépêche ayant été passée aux membres de mon Conseil, ils y ont acquiescé. Avec cette observation, je réitère encore ma recommandation de conseiller à Sa Majesté de se rendre à la prière énoncée dans les adresses expédiées avec la présente.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(signé) EDMUND HEAD.

[Copie.]

Au gouverneur Sir Edmund Head, Bart. etc. etc.

Downing street,

17 avril 1857.

Monsieur.—Je dois accuser réception de votre dépêche sous le N° 49, du 28 du mois dernier, me transmettant des adresses émanées du Conseil Législatif et de l'Assemblée du Canada, et contenant prière à Sa Majesté de vouloir bien exercer favorablement la prérogative royale en faisant choix, en Canada, de quelque localité, pour y établir en permanence le siège du gouvernement. J'envisage le but indiqué dans ces adresses comme étant le choix de quelque lieu convenable où, dans toutes les circonstances ordinaires, la législature de la Province pourrait être convoquée, et où les bâtiments publics nécessaires puissent être procurés pour cet objet, ainsi que pour l'administration générale des affaires du Canada. J'ai à vous informer que Sa Majesté, d'après l'avis de ses Ministres, et appréciant pleinement l'importance de la question ainsi référée à Sa Majesté par le Conseil Législatif et l'Assemblée du Canada, a bien voulu déférer gracieusement à la prière contenue dans ces mémoires.

J'attendrai les renseignements ultérieurs qu'annonce votre dépêche, et surtout les réponses qui pourront être reçues à la lettre-circulaire que vous avez adressée aux Maires des différentes cités, avant d'adopter aucune autre démarche à l'effet de commencer l'investigation nécessaire touchant les avantages relatifs des villes indiquées, pour l'information de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(signé) H. LABOUCHÈRE.

Nous donnons ci-dessous, en le traduisant de la version anglaise des débats du conseil législatif, et sans le commenter, le discours dans lequel M. Vankoughnet met dans un jour nouveau les causes qui ont principalement déterminé la scission survenue entre M. Cauchon et ses ci-devant collègues du ministère :

DISCOURS DE M. VANKOUGHNET.

Il est toujours désagréable de voir quelque désaccord surgir entre ceux qui ont été membres d'un même gouvernement. Je ne puis comprendre comment mon honorable et ci-devant collègue (M. Cauchon) ait pu tomber dans les graves méprises que révèle la correspondance que je viens de lire. D'abord, mon honorable ami allègue que j'ai fait en conseil la proposition de recommander une affectation de cinq millions d'acres et demi de terres à l'entreprise du chemin de fer du Nord. C'est une erreur ; jamais je ne proposai semblable chose. Mon honorable ami aurait pu savoir, s'il y eût réfléchi convenablement, que cette proposition ne venait pas de moi, mais qu'un projet soumis par d'autres à qui, dans sa lettre, il fait allusion, a été pendant des semaines soumis à la considération du conseil. Lorsque fut soumise au conseil la demande d'une aide supplémentaire au chemin de fer de la Rive Nord, laquelle aurait eu certaines conditions pour bases, le conseil fut d'avis qu'il ne pourrait accéder au plan dont les députés de Québec pressaient l'adoption, et, au terme de la vacance, il le rejeta. Le gouvernement eut alors à considérer jusqu'où et de quelle autre manière cette entreprise, que je considère être un grand ouvrage national, pourrait être facilitée et par quels moyens on pourrait en assurer la complétion. Le projet que je soumis n'était pas un octroi de cinq millions et demi d'acres de terre, mais, dans le cas où nous accorderions un million et demi d'acres en sus pour venir en aide au chemin de fer projeté, de savoir quel serait le meilleur mode de répartition de ces terres pour en assurer la confection de Québec à Ottawa, et d'Ottawa au lac Huron. Je proposai un plan d'après lequel une portion de l'octroi serait prise aussi bien dans le Haut que dans le Bas-Canada, et c'est à quoi fait allusion M. Cauchon dans sa lettre. La seule question était de déterminer comment il serait le plus avantageux de répartir l'octroi que nous consentirions. Divers plans furent soumis dans ce but, comme cela a toujours lieu dans une assemblée délibérante de ce genre, où chacun de ceux qui la composent émet ses suggestions sur toute matière qu'il s'agit de considérer. Pour la première fois le mardi, je formulai, dans le but de les soumettre à l'appréciation du conseil, la suggestion que je viens de mentionner (un octroi dont une portion affecterait le Haut en même temps que le Bas-Canada). Ce même jour, mon honorable ami, le commissaire des terres de la couronne, n'assista au conseil que peu de moments avant celui où il devint nécessaire d'ajourner, et il paraît maintenant vouloir se plaindre de ce que la suggestion dont je parle, soumise alors pour la première fois, et qui ne comptait que pour une au milieu d'une douzaine d'autres, n'ait pas été aussitôt adoptée. Or, mon honorable ami et ci-devant collègue ne pouvait raisonnablement avoir supposé que nous fussions tenus à en venir à une conclusion de suite, à raison de la position désagréable qu'il occupait vis-à-vis de quelques-uns de ses amis. Et l'honorable ami qui est à la tête de l'administration n'aurait pas fait son devoir s'il eût acquiescé de suite à la

proposition soumise, sans la considérer avec cette attention qu'exigeait l'intérêt public. Mon honorable ami, l'ex-commissaire des terres de la couronne, insista sur la proposition, mais je lui dis qu'il était impossible de l'adopter du coup, attendu qu'on venait de la proposer. Nous sortîmes de la salle du conseil dans la pensée de conspuer à la discussion du sujet une grande partie du lendemain.

Si jamais affaire exigea une considération sérieuse, ce fut une question comme la présente, affectant, comme celle-là, une grande entreprise d'une importance nationale. Une autre erreur dans laquelle est tombé mon ex-collègue se rattache à des paroles qu'il aurait cru entendre prononcer par mon hon. ami et collègue, le procureur-général du Haut-Canada, au sujet d'une dissolution du parlement. Mon hon. ami n'entend pas parfaitement l'anglais, et c'est à peut-être ce qui occasionne parfois des méprises de sa part. Jamais je n'entendis une telle suggestion sortir de la bouche du procureur-général, et si l'un de ses collègues eût dit plus qu'aucun autre avoir connaissance de ses sentiments et de ses intentions à ce sujet, je crois que c'est à moi-même qu'il en aurait fait part. Je ne sais aucune raison pouvant se déduire de relations antérieures ou d'un rapprochement des partis, qui aurait limité la communication à faire à ce sujet au commissaire des terres de la Couronne. Ce qu'a pu dire le procureur-général et ce que j'ai dit moi-même en conversation, c'est que si le gouvernement succombait sur l'affaire du Grand Tronc, nous conseillerions de dissoudre le parlement. Il n'y avait pas d'autre expédient à adopter. Mais l'absurdité d'une dissolution dans le cas de réussite sur la mesure dont il s'agit, serait tangible pour chacun dans un moment où il y a d'autres mesures d'une grande importance dont nous nous proposons de presser l'adoption auprès de la législature. Si nous n'avons pas de succès sur la mesure, et cela est à la connaissance de la plupart des membres du conseil,—nous conseillerions une dissolution des chambres. La réponse (du col. Taché à M. Cauchon) que je viens de lire devant le Conseil, a fait si pleinement justice des avancés de mon hon. ami et ci-devant collègue, que je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les rappeler. En ce qui touche le chemin de fer de la Rive Nord, je le regarde comme ayant une très-grande importance pour le Canada. Quand il sera complété, deux routes de communication existeront entre l'Ouest et l'Atlantique : l'une par la voie du St. Laurent, et l'autre à travers le district d'Ottawa. Je considère cette dernière entreprise (celle du chemin de fer du lac Huron à Québec) comme étant d'un intérêt immense, et comme devant procurer au Canada un bénéfice incalculable. Le gouvernement s'est occupé avec anxiété des moyens de commencer les travaux et de rendre efficace la loi adoptée pendant la dernière session. Mon ci-devant collègue sait combien nous avons été désireux de ne pas laisser cette loi devenir une lettre morte. Le gouvernement fera tout ce qu'il pourra convenablement faire et, nonobstant la défiance qu'il ait témoignée à l'égard d'une aide à l'entreprise, il exécutera ce à quoi l'oblige la loi de la dernière session. Je dois ajouter que personne n'a été plus surpris que moi de la ligne de conduite qu'a suivie le ci-devant commissaire des terres de la Couronne. Je suis d'opinion qu'il a agi très-précipitamment, cédant à l'influence des amis du dehors, qui auraient dû tenir compte de la difficulté qu'il y avait à procéder sur une mesure d'une aussi vaste importance, et le commissaire des terres de la Couronne a concouru dans ce sentiment. Je dirai en outre que, par les paroles que je viens de dire, je n'entends nullement blesser l'hon. ami qui vient de sortir du cabinet. Je crois qu'il est tombé dans des écarts de tempérament, mais je désire rendre témoignage au zèle et à l'habileté avec lesquels il a rempli les devoirs de sa charge, et exprimer mon approbation des réformes qu'il a cherché à introduire dans son département. J'espère que sa future carrière justifiera l'attente que plusieurs conçoivent d'après le passé, et qu'il ne tombera plus dans l'erreur qu'il a commise.

Le *Toronto Leader*, dans son numéro de mardi, recommande le directeur-général des postes, M. Spence, à titre de successeur qu'il serait convenable de donner à M. Cauchon au département du domaine de la Couronne, ajoutant que l'on ferait mal de ne pas substituer M. Drummond à ce dernier, au conseil des ministres. M. le procureur-général Macdonald a déclaré, devant la chambre, sur une interpellation qu'on lui adressait à ce propos, que le ministère n'avait pas l'intention de laisser vacant le siège que la retraite de M. Cauchon laisse en ce moment inoccupé ; qu'au contraire, un remplaçant acceptable au poste de commissaire du domaine public allait être désigné au choix de Son Excellence. Jusque là, le président du conseil législatif, l'honorable M. Vankoughnet, continuerait d'être l'administrateur intérimaire du département en disponibilité.

Le manque d'espace nous oblige à remettre à demain la publication des procédés parlementaires.

Nouvelles Diverses

PREMIÈRE COMMUNION.—On a fait faire cette année, dans les différentes églises de cette ville, la première communion à 897 enfants, repartis, comme suit : Notre-Dame, 192 dont 80 garçons et 112 filles ; à St.-Roch, 508 dont 224 garçons et 284 filles ; à St.-Patrice, 197 dont 128 garçons et 74 filles.

NOYÉ.—Avant-hier l'après-midi, une légère embarras, chargée de viandes et de légumes, et montée de cinq hommes, chavira pendant une bour-

rasque de vent, lorsqu'elle se rendait à un navire qui venait d'entrer dans le port. Les hommes de la chaloupe de la Douane, qui se trouvaient à quelque distance, volèrent au secours et purent opérer le sauvetage de quatre de ces infortunés. Le cinquième, qu'on nous dit se nommer HickKey, se noya.

PRISONNE HEUREUX.—M. C. H. Têtu, de la Rivière Ouelle a capturé cette semaine 102 marsoins.

—Le dernier numéro de la Gazette Officielle contient une proclamation offrant une récompense de \$100, au nom du Gouverneur-Général pour l'arrestation d'Eusèbe Parent, coupable du meurtre de John Simpson, dans le comté de Beauharnais.

—Il est bruit que le Président des Etats-Unis vient de recevoir de M. Dallas lui-même une lettre par laquelle est confirmée la rumeur du rejet par le cabinet anglais du traité Clarendon-Dallas, relatif à l'Amérique centrale.

—Le procès de Eckel et de Mme. Cunningham, accusés du meurtre du Dr. Burdell, est commencé depuis lundi dernier à New-York, devant la cour d'Oyer et Terminer. L'annonce de ce procès, dit le Courrier des Etats-Unis, a attiré une foule non moins grande que celle qui assiégeait la maison de Bond street, au lendemain même du meurtre.

ARTISTES ENVOYÉS EN CANADA PAR S. M. L'EMPEREUR NAPOLEON III.

Nous devons à l'obligeance d'un ami la communication suivante:

Trois artistes photographes des plus connus de Paris, MM. Charnay, Camus et Pinet, viennent d'arriver dans notre ville, chargés par Sa Majesté l'Empereur des Français de recueillir les magnifiques vues du Canada. MM. Charnay, Camus et Pinet s'arrêteront pendant quinze jours seulement à Montréal, pour faire les portraits sur papier, en couleurs ou sans retouches, des personnes qui leur feront l'honneur de leur rendre visite. Ils se sont installés dans l'atelier déjà connu de M. Buxton, 304, rue Notre-Dame.

La beauté de leurs épreuves surpassa tout ce que nous avons vu jusqu'à ce jour.

Depuis que ces lignes sont parvenues aux bureaux du Pays, l'un de ses rédacteurs a eu le plaisir de faire la connaissance des photographes en question. Ils lui ont montré quelques-unes de leurs épreuves. Ces épreuves sont d'une beauté, d'une correction exquises. Ce n'est point exagérer de dire que rien d'aussi fini n'a été exécuté dans notre pays. Ne fût-ce que par curiosité, nous engageons les promeneurs à diriger leur flânerie vers la montre et les ateliers de MM. Charnay, Camus et Pinet, rue Notre-Dame, 304.

(Pays.)

LA CATHEDRALE DE ROUEN.—La flèche de cette magnifique cathédrale sera bientôt terminée. Elle aura une hauteur de 143 mètres 529 millimètres, ou environ 477 pieds 6 pouces. Ce sera le monument le plus élevé du monde, et il aura 7 pieds de plus que la plus haute pyramide d'Egypte.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVÉS.

- Navire America, Brown, 25 mars de Liverpool, cargaison générale, pour Montréal.
—Lord Byron, Moodie, 29 du Port Glasgow, à E. Burstall & Cie, charbon et fer en gueuse.
—Toronto, Brown, 23 du de Liverpool, à Gillespie & Cie, cargaison générale.
—Bothnia, Lumadey, 28 février de Lisbonne, à Benson & Cie, lest.
Barque Algeria, McMillan, 1er avril de Glasgow, pour Montréal, cargaison générale.
—Nina, Bell, 30 mars de do, à E. Burstall & Cie, fer en gueuse et charbon.
—Adam Lodge, Thoburn, de Carthagène, lest.
—Primrose, Gunnion, 1er avril de Limerick, do.
Navire Eliza Mary Black, 20 mars de Anvers, à Ryan, Brothers & Cie, cargaison générale, 96 passagers.
—Siam, Stafford, 1er avril de Liverpool, à H. McBlain & Cie, sel.

ACQUITTÉS.

Golette Seabot, Talbot, Daillousie, A. & D. Ritchie & Cie.

ENTRÉS POUR NOUVEAU ARRIVÉE.

- Marchioness of Queensbury, 667, Hull, E. Burstall & Cie, quasi des Indes Orientales.
—7—
Highland Mary, 48, Restigouche, J. Noad & Cie, quasi de Wyatt.
Ste.-Croix, 53, Cheticamp, P. V. Robin, quasi de Morrison.
I. F. R. S., 59, baie des Chaleurs, M. H. Warren, quasi de Warren.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS.

- Golette Malbaie, capitaine Luc Tremblay, 30 cordes bois.
—, Firmin Larivée, Trois-Pistoles, bœuf, patates et beurre.
—, Théophile Bernier, du Cap, 800 minots avoine.
—, Bernard Tremblay, ile aux Coudres, 800 minots patates, 4 quarts œufs.
—7—
Golette, Sauveur Bailey, baie St.-Paul, 660 minots avoine.
—, Jean-Bte. Deslauriers, Kamouraska, 10 bœufs, 300 minots patates, 1 quart œufs, 1 tincture beurre.
—, Théophile Lawson, St.-Fiacre, 200 minots patates, 100 minots pois, 100 minots orge, 1 tincture beurre, 1 quart œufs.
—, Brunneau Lizotte, Ste.-Anne, 150 boîtes foin, 4 tinctures beurre, 160 minots avoine, 4 quarts œufs.
—, Joseph Gagnon, Bic, 10 cordes bois, 30 minots patates.
—, Louis Lizotte, St.-Roch, 10 tinctures beurre, 2 quarts œufs, 250 minots patates.
—, Damase Bernier, Trois-Pistoles, 5 bœufs, 200 minots patates, 50 minots avoine, 1 quart œufs.
—, Camille Poliquin, Cap-Santé, 1,000 minots avoine.
—, Hubert Tremblay, Cap-Chat, 200 madriers de 3 pouces.
—, McGoire Bergeron, ile aux Coudres, 4 barriques harings.
Date in, Clément Simard, Ste.-Anne, 800 boîtes foin, 75 minots avoine.
—, Isidore Lévesque, ile Verte, 100 minots patates.
—7—
Golette, François Boily, baie St.-Paul, 125 minots avoine.
—, François Pelletier, —, 150 minots patates, 2 tinctures beurre, 1 tincture œufs.

RELEVÉ MARITIME.

Le steamer Lebanon est entré dans le port mercredi. Les deux compagnies d'artillerie qui étaient à son bord sont débarquées hier après-midi.
— Mise à l'eau — Une barque d'environ 400 tonneaux de jauge, appelée Aurora a été mise à l'eau du chantier de construction de M. G. S. Davie, à la Pointe Lévi.

—Le steamship Fulton, est parti de New-York samedi dernier en route pour le Havre et Southampton. Il avait à son bord 193 passagers et \$111,000 en espèces.

—L'Edinburg emmenant avec lui 50 passagers de chambre et 20, d'entrepont a aussi été expédié le même jour et du même port en destination de Glasgow.

—Le même jour, le Rhosoness a laissé Portland en destination de Liverpool, avec 54 passagers et une cargaison comp. etc.

—Le nouveau et magnifique steamship Vanderbilt, est parti mardi, dernier de New-York, en route pour Brême et Southampton.

L'ISAAC NEWTON.—Le steamboat Isaac Newton a été relevé du rocher sur lequel il avait sombré il y a quelques temps. On l'a échoué sur la rive de façon à achever quelques réparations préliminaires à sa coque, et à le mettre ainsi en état d'être remorqué en ville, où il est attendu ce matin. Le steamboat Buffalo, qui a coulé aussi, pendant les premières opérations de sauvetage, git encore au fond de la rivière.

Boston, 30 avril.—Le navire Cathedral qui s'est perdu à la hauteur du cap Horn, appartenant à M. Enoch Train et fils de cette ville. Il avait coûté \$125,000 et était assuré pour \$75,000, dans State street. Le capitaine Howard laisse une famille à Walestown.

Annouces Nouvelles.

- Malle pour l'Angleterre—Bureau de la Poste.
Chemin de Fer Grand Tronc—S. P. Bidder.
Compagnie du Gaz de Québec—P. Peables.
Bureau du Bas-Canada—C. Delagrave.
Continuation d'Affaires—F. Latulippe.
Transport de Magasin—N. Turcotte.
Changement de Domicile—Théophile Hudon.
Avis public—Hamiltons & Cie.
Barque à vendre—J. L. & G. Hardy.
Chaîne-Câbles à vendre—Thomas C. Lee.
Harengs et Mo ue à vendre—H. J. Noad & Cie.
Beurre supérieur do —Idem.
Cordage anglais, etc., à vendre—A. J. Maxham.
Sel de Liverpool —Idem.
Suif do —Idem.
Biscuits de Mer do —Idem.
Manœuvres anglaises do —Idem.
Poudre en quarts do —Idem.
Eau-de-Vie de Hennessy do —Idem.

Encans.

- Meubles, Vaisselle, Chevaux, etc.—A. J. Maxham.
Grande Vente de Ta —Idem.
Cordage de grosseurs assorties—A. Fraser.
Lots pour bâtir—John McLeod.

Le Dr. J. C. Ayer, le chimiste le plus en renom de la Nouvelle-Angleterre, vient de fixer pour quelques jours sa résidence en la maison Burnet de cette ville. Il est associé de la science, de visiter les Etats de l'ouest, où il était allé dans le but d'examiner les différentes productions médicales de ces contrées et d'en choisir les plus précieuses. Nous apprenons qu'il a été partout reçu avec beaucoup de distinction par les premiers citoyens de l'Ouest, et nous nous réjouissons de ce que ces derniers lui aient témoigné l'estime qu'ils devaient à l'homme qui peut-être a plus fait pour le soulagement des misères humaines qu'aucun autre Américain. (Daily Journal, Cincinnati, Ohio.)

REMERCIEMENTS.

Le 6 du courant, à la Canadienne, après une maladie de 3 mois, soufferte avec une résignation chrétienne, sieur Isaac Ladière dit Flamand, âgé de 45 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et huit enfants inconsolables.



MALLE POUR L'ANGLETERRE. UNE MALLE pour l'ANGLETERRE sera CLOSE à ce bureau SAMEDI, le 9 du courant, à QUATRE heures de l'après-midi. BUREAU DE LA MALLE-POSTE, Québec, 7 mai 1857.

Compagnie du Gaz de Québec.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU DE LA COMPAGNIE, jusqu'au 15 du courant, pour tout le GOUDRON DE CHARBON, qui sera manufacturé pendant les douze mois qui expireront le 1er mai 1858. On pourra obtenir de plus amples informations en s'adressant à l'Usine à Gaz.

Par ordre, P. PEEBLES, Gérant.

USINE À GAZ.

Québec, 6 mai 1857.

BARREAU DU BAS-CANADA, SECTION DU DISTRICT DE QUEBEC.

Québec, 4 mai 1857.

UNE SÉANCE DU COMITÉ DES EXAMINATEURS tenue ce jour.

IL A ÉTÉ RÉSOLU :

Que tous ASPIRANTS pour ADMISSION à l'ÉTUDE DU DROIT, seront à l'avenir examinés sur les Branches d'Instructions suivantes, savoir :—

HISTOIRE ANCIENNE.

HISTOIRE DE LA GRÈCE.

ROMAINE.

HISTOIRE MODERNE.

HISTOIRE DU CANADA.

DES ÉTATS-UNIS.

D'ANGLETERRE.

DE FRANCE.

À THÉMATIQUES et GÉOGRAPHIE.

LANGUE FRANÇAISE ou ANGLAISE.

LATIN.

SALUSTE, VIR GILE, CICÉRON.

Par ordre,

C. DELAGRAVE, Secrétaire.

Québec, 8 mai 1857.



CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

GRANDE RÉDUCTION DANS LES PRIX DU PASSAGE.

Et à compter de MERCREDI, le 6 du courant, les PRIX DU PASSAGE de QUÉBEC à MONTREAL, seront réduits à \$3 pour la première classe et \$2 pour la seconde classe. Le VAPRUR TRAVERSIER laissera le quai du Grand Tronc, Québec, à 7 heures et demie. Les trains partiront de la Pointe-Lévi pour Montréal à 8 heures, joignant les trains de Portland et Richmond.

S. P. BIDDER,

Montréal, 5 mai 1857.

MAGASIN D'ÉPICERIES.

Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a TRANSPORTÉ son magasin d'épicerie de la rue de la Couronne, à la maison faisant l'encoignure des RUES DE L'ÉGLISE ET DES FOSSÉS, ci-devant occupée par M. TESSIER, marchand de farine. Il prend en outre la liberté de remercier ses amis et le public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et il s'empresse par son assiduité à remplir toutes commandes dont on voudra bien le favoriser, mériter la continuation de leur patronage.

N. TURCOTTE,

Marchand-Epicier.

Québec, 8 mai 1857.

F. LATULIPPE, IMPORTATEUR EN GROS ET EN DETAIL.

Le soussigné, en offrant ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général, prend la liberté de les informer qu'il continuera les mêmes affaires sous son nom seulement, à son établissement, n° 36, rue de la Couronne, St.-Roch.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il est dans le commerce, il sollicite de nouveau le même patronage de ses nombreuses pratiques et du public, persuadé qu'il est que ces derniers trouveront leur intérêt à venir visiter son fonds de marchandises, dont il disposera à des prix plus réduits que dans la plus grande partie des autres établissements du même genre, vu l'expérience qu'il a acquise dans l'achat des effets depuis nombre d'années.

Sa devise est : VENTES PROMPTES et LÉGERS PROFITS.

F. LATULIPPE,

N° 36, rue de la Couronne, St.-Roch.

Québec, 8 mai 1857.

AVIS.

Les soussignés donnent par le présent avis qu'un grand nombre de

MADRIERS DE PIN

ayant été emportés de leur ancre, à New-Liverpool, les personnes qui en auraient sauvé seront généreusement récompensées en les remettant à qui de droit, ou en les rapportant à New-Liverpool; et que celles qui ne se conformeront pas au présent avis, en les gardant par devers eux ou en essayant de les cacher, seront poursuivies avec toute la rigueur de la loi.

HAMILTONS & Cie.

Québec, 8 mai 1857.

A VENDRE,

A LA POINTE-AUX-TREMBLES: UNE BARQUE NEUVE, de la jauge d'environ 390 tonneaux, maintenant sur son lit dans le chantier de construction des soussignés, bâtie sous la surveillance de l'Inspecteur du Lloyd, devant être classée A 1, pour 7 ans, et qui sera mise à l'eau vers le 1er juin prochain. S'adresser à

J. L. & G. HARDY.

Québec, 8 mai 1857.

A VENDRE:

UNE CHAÎNE-CÂBLE de 1 pouce 3/4 et longue de 90 brasses. Une Chaîne-Câble de 1 pouce 1/2 et longue de 90 brasses. THOMAS LEE.

Québec, 8 mai 1857.

EN DÉBARQUEMENT.

De la golette "Resolute" frêtée de Terre-Neuve: 149 Q TS Harengs No. 1, 227 quanteaux Morue de Table. H. J. NOAD & Cie.

Québec, 8 mai 1857.

CORDAGE ANGLAIS A VENDRE. A VENDRE par le soussigné: CORDAGE ANGLAIS, de Colbart & Fils, de Liverpool, depuis 1 pouce 3/4 jusqu'à 8 pouces 1/2. Hausières do do, Cordage blanc. A. MAXHAM, E. & Co., Rue St.-Pierre.

Québec, 8 mai 1857.

A VENDRE:

SEL DE LIVERPOOL en sacs ou massé, Sel dur moulu, pour préparer le beurre. A. J. MAXHAM, Rue St.-Pierre.

Québec, 8 mai 1857.

A VENDRE:

SUIF,—expressément préparé pour la mise à l'eau des vaisseaux. J. AXHAM, Rue St.-Pierre.

Québec, 8 mai 1857.

A VENDRE par le soussigné: Biscuits de MANÈVRES de fabrication anglaise jusqu'à \$4—à quatre torens. A. J. MAXHAM, Rue St.-Pierre.

Québec, 1857.

A VENDRE par le soussigné: Poudre en quarts—et en canistres FFF FF de 10 et 1/2 lb. J. MAXHAM, Rue St.-Pierre.

Québec, 8 mai 1857.

A VENDRE par le soussigné: 12 barriques Eau-de-vie de Hennessy, de la vendage de 1851. A. J. MAXHAM, Rue St.-Pierre.

Québec, 8 mai 1857.

A VENDRE par le soussigné: 90 sacs BISCUITS DE MER des Nos. 1 et 2. A. J. MAXHAM, Rue St.-Pierre.

Québec, 8 mai 1857.

ALMANACH POUR 1857

A VENDRE A CE BUREAU

VENTES PAR ENCAN.

VENTE CONSIDÉRABLE ET IMPORTANTE DE Meubles de Ménage de L'rix, Vaisselle, Chevaux, Voitures, etc., etc.

Le soussigné a reçu instruction d'offrir en vente par encan, VENDREDI, le 8 du courant, à GREENKNOWE, résidence de feu H. BENJAMIN, écuyer: L'ensemble de ses MEUBLES DE MÉNAGE, consistant en

- AMEUBLEMENT DE CHAMBRE DE TOILETTE, Do DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, Verrerie supérieure, etc.

—APRÈS QUOI—

La VAISSELLE, comprenant plusieurs services d'après les goûts les plus recherchés.

—AUSSI—

Une Vache d'Ayrshire Hoifler pure race. Plusieurs Chevaux de prix, Voitures, etc. Le tout des articles ci-dessus mentionnés sera trouvé digne de l'attention des acheteurs, complètement neuf et choisi avec goût.

Un Gouter y sera préparé.

La vente de la VAISSELLE commencera à TROIS heures.

La maison à Greenknowe sera ouverte pendant toute la journée, pour la commodité des personnes qui désireraient examiner les susdits articles.

Un catalogue de chacun des articles est maintenant en voie d'impression, et on pourra se le procurer en s'adressant à MM. Benjamin et Cie, Haute-Ville, ou au soussigné, rue St.-Pierre.

La vente à ONZE heures.

A. J. MAXHAM, E. & Co.

Québec, 5 mai 1857.

Par encan, aux Magasins des Soussignés, VENDREDI prochain, le 8 du courant, et le jour suivant.

Positivement sans réserve, à UNE HEURE PRÉCISE.

UN ASSORTIMENT DE CHAPEAUX DE SOIE pour Messieurs, fins et superfins, de Manufacture Française, Anglaise et Américaine et dans les goûts les plus nouveaux.

Aussi Chapeaux de laine et de fourrure, de diverses formes, couleurs et qualités.

—APRÈS QUOI—

Une variété étendue de MARCHANDISES SÈCHES convenables à la saison, maintenant en débarquement. Lainages, Cotonnades, Toile, Soies, Etouffés et Marchandises de fantaisie de toute sorte.

Le tout digne de l'attention particulière du commerce.

G. & H. GIBSON, E. & Co.

Québec, 6 mai 1857.

Tabacs, Cigares, Pipes, ETC., ETC., ETC.

PARENCAN SERONT VENDUES,

VENDREDI, le 8 Mai courant,

Aux Magasins de

Lane, Gibb & Cie :

750 BOITES TABAC manufacturé et assorti, en boîtes de 5, 10, 18, 32 et 4 lbs. Tabac à Chiquier de Qualité Supérieure, en Boîtes, Tabac à Fumer, en Boîtes, Tabac en Feuilles, en Boucauts, Tabac en Feuilles, en Caisnes, Cigares Princeps, en Boîtes.

—AUSSI—

1,000 Boîtes Pipes Ecosaises, de patrons assortis, en débarquement de Calédonia.

La vente à DEUX heures précises.

A. J. MAXHAM, E. & Co.

Québec, 4 mai 1857.

VENTE DE CORDAGE.

Par encan seront vendus, MARDI prochain, le 12 du courant, aux magasins de J. M. KERN, écuyer, rue St.-Paul,

—Sans réserve :—

27 ROULEAUX CORDAGE, de grosseurs assorties.

La vente à ONZE heures.

A. FRASER, E. & Co.

Québec, 8 mai 1857.

TABAC!

UNE SECONDE VENTE DE

TABAC

aura lieu au magasin d'entrepôt de

A. JOSEPH & CIE.,

MARDI, le 12 mai.

La vente à DEUX heures précises.

A. J. MAXHAM, E. & Co.

Québec, 8 mai 1857.

Par encan seront vendus, MERCREDI, le 13 du courant, aux MOULINS DE ST.-NICOLAS:

DE 10 à 20 LOTS POUR BATIR, de 60 pieds sur le chemin principal sur 100 à 180 pieds de profondeur, bornés en arrière par un petit ruisseau, avec le droit d'accès à une source d'eau pure.

CONDITIONS LIBÉRALES, et qui seront fournies le jour de la vente.

La vente à DIX heures du matin.

JOHN McLEOD.

Québec, 8 mai 1857.



Chemins à Barrières.

SERONT vendus, MERCREDI, le 27e jour de MAI courant, à UNE HEURE de l'après-midi, au BUREAU de la COMMISSION DES CHEMINS À BARRIÈRES, aux plus hauts et plus sûrs enchérisseurs:

Les taux pouvant être prélevés aux différentes barrières sur les chemins macadamisés au nord et au sud de Québec, pour une année, à commencer du premier jour de JUIN prochain.

On pourra connaître les conditions et termes de la vente, en s'adressant au bureau de la commission.

J. PORTER, Secrétaire.

216

Québec, 4 mai 1857.

A VENDRE.

50 QUARTS BRURE SUPÉRIEUR DU NANT-CANADA 10 tonnes Rhum de Cuba.

H. J. NOAD & Cie.

Québec, 8 mai 1857.

Société de Construction de Québec.

AVIS est par le présent donné que la Société de Construction de Québec est maintenant prête à composer avec ses actionnaires-embourgeoisés, et à racheter les parts des actionnaires qui désirent se retirer de la Société.

Québec, 12 mai 1856.

MAISON DE BAINS.

NOUS avertissons nos souscripteurs et le public en général que, le PREMIER MAI prochain, notre MAISON DE BAINS sur la rue du Palais, vis-à-vis l'HÔTEL RUSSELL, sera ouverte aux familles.

Prix des Bains pour une année.—Eau douce, chaude, ou froide.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... \$5
" " " un enfant au-dessous de 12 ans, 2
2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 3
" " " un enfant au-dessous de 12 ans, 1/4

Famille.—Bains d'Eau douce.

1ère classe.—Pour Monsieur et Dame... \$94
" " " et un enfant, 114
" " " et deux enfants, 134
" " " et trois enfants, 154
" " " et quatre enfants, 174
" " " et cinq enfants, 184
" " " et six enfants, 204
2ème classe.—Pour Monsieur et Dame... 54
" " " et un enfant, 74
" " " et deux enfants, 84
" " " et trois enfants, 94
" " " et quatre enfants, 114
" " " et cinq enfants, 124
" " " et six enfants, 144

Prix des Bains d'Eau Salée pour Huit Mois.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... \$12
" " " un enfant au-dessous de 12 ans, 8
2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 10
" " " un enfant au-dessous de 12 ans, 7

REMARQUES.

Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 1s. 3d. pour chaque bain; et les souscripteurs de la seconde classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la seconde classe d'eau salée, en payant 1s. 3d. pour chaque bain.

Conditions des paiements pour les souscripteurs.

Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 12 MAI prochain, c'est-à-dire, 15 jours après que les susdits bains fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'AOUT.

RÈGLEMENT.

Il y aura un salon pour recevoir les Dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour l'amusement des Dames, et aussi une Dame pour les conduire aux bains.

Et une autre chambre pour les Messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada, des États-Unis, de Londres, etc.

Les portes s'ouvriront à CINQ heures A. M., et se fermeront à DIX heures P. M., depuis le PREMIER de MAI prochain, jusqu'au PREMIER de DÉCEMBRE, 1857, et alors elles s'ouvriront à SIX heures A. M., et se fermeront à HUIT heures P. M.

GOSSELIN & LARUE.

Nous soussignés, déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité, un établissement de bains d'eau salée, d'eau douce, chaude ou froide. Non seulement ces bains aideraient puissamment à la guérison d'un grand nombre de maladies, mais encore ils seraient un préservatif assuré dans tous les cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander favorablement un établissement de ce genre en cette ville.

- F. Larue, M. D. Wm. Marsden, M. D.
H. Blanchette, M. D. James Reeds, M. D.
P. Baillargeon, M. D. P. E. Landry, M. D.
A. Jackson, M. D. O. L. Robitaille, M. D.
J. Z. Nault, M. D. R. F. Rinfret, M. D.
Jos. Morin, M. D. L. Girard, M. D.
J. McKie, D. D. S. A. Rowand, M. D.
P. Moffat, M. D. C. S. L. Ph. Wells, M. D.
J. P. Russell, M. D. E. L. J. Roy, M. D.
H. H. Russell, M. D. E. M. Jas. A. Sewell, M. D.
H. C. S. L.

Québec, 11 février 1857.

AVIS.

MME H. JACOBS prend la liberté d'informer les Dames de Québec et le public en général, que s'étant assurée les services d'une jeune personne venue d'Angleterre, elle est maintenant prête à entreprendre de NETTOYER et de RÉPARER LES CHAPEAUX de paille, de Panama, de la Toscane, de Leghorn, et de tresses de fantaisie, dans les derniers goûts. Les Chapeaux sont pressés par la vapeur.

Mme J. vient aussi de recevoir un assortiment étendu de marchandises de printemps, consistant en Chapeaux, Rubans, Fleurs, Cordonnets, etc., en même temps qu'une grande variété d'articles dans les goûts les plus nouveaux.

Aussi, attendue par les premiers steamers de la ligne canadienne, une grande variété de Marchandises d'été, telles que Chapeaux français, Capes, Mantes, etc., etc.

H. JACOBS.

Québec, 15 avril 1857.

UNE CARTE!!!

GRANDES REDUCTIONS DANS LES PRIX

15 à 30 pour cent sur les ventes pour argent comptant.

Seront continuées jusqu'au 1er mai prochain.

CHACUN article étant marqué en chiffres très-lisibles, sans aucune remise quelconque, à raison du susdit avertissement, permettra aux acheteurs de voir qu'aucune déception ne peut être pratiquée.

C. J. ARDOUIN,

Importateur, Horloger et Bijoutier, 25, RUE FERRIER.

Voisin du magasin de marchandises sèches de MM. Wm. Laird & Cie.

P. S.—Montres, Pendules et Bijouteries réparées à la perfection.

Le soussigné prend de plus la liberté d'informer le public, qu'il se chargera de l'exécution des réparations à être faites en ouvrage d'horlogerie, et de les faire gratis s'il ne s'en acquitte pas d'une manière satisfaisante. Il est obligé de se conformer jusqu'à ce jour, d'envoyer à l'étranger, des ouvrages pour être réparés.

Québec, 13 mars 1857.

ADRESSES D'AFFAIRES.

TRANSPORT DE BUREAU.

LES soussignés transporteront leur bureau, le 1er mai prochain, aux CHAMBRES DE QUÉBEC (Québec Chambers), rue St.-Pierre. HOOKER, JACQUES & Cie. 100

Québec, 8 avril 1857.

C. E. H. DALAIRE, LL. B.

NOTAIRE.

BUREAU: à la résidence du Lt. Col. E. Dalairé, Notre-Dame de la Victoire.

19 novembre 1856.

H. G. JOLY.

AVOCAT.

Encoignure des Rues Desjardins et Donacona, Près du Couvent des Dames Ursulines. Québec, 6 octobre 1856.

ALFRED HAMEL,

ARPENTEUR PROVINCIAL.

BUREAU: No. 27, rue Saint-Joseph, vis-à-vis le couvent. St.-Roch. 14 mai 1856.

M. LAMONTAGNE,

HORLOGER ET BIJOUTIER.

TOUT en remerciant ses amis et le public en général des faveurs qu'ils lui ont accordées par le passé, les informe qu'il a transporté son établissement à la MAISON VOISINE de celle qu'il occupait ci-devant, et qu'il aura toujours en main un assortiment complet de MONTRES, HORLOGES, CHAINES, TABATIÈRES D'ARGENT, etc., etc., qu'il vendra à une très-grande réduction.

Québec, 4 mai 1857.

MAGASIN

DE TAPISSERIE, PEINTURE, VITRES ET HUILE, 59, RUE SAINT-JEAN, 59.

Le soussigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé, et les informe qu'il a

TRANSPORTÉ SON DOMICILE AU N° 59, RUE SAINT-JEAN, (Magasin ci-devant occupé par son frère, C. Cornéil, sellier).

Où il offrira en vente des TAPISSERIES françaises, anglaises, allemandes et américaines, des BORDURES convenables à ces tapisseries, des VITRES de toutes grandeurs, PEINTURES à l'huile, HUILE, ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE, COULEURS SÈCHES, MASTIC, BLANC DE CÉRUSE, BROSSES, etc.

S. CORNEIL, Peintre et Vitrier

Québec, 11 août 1856.

DEPOTS DE A. & S. NORDHEIMER, TORONTO & MONTREAL.

Constamment en mains, le plus grand assortiment de PIANOS, des plus célèbres fabriques de STODART, New-York, CHICKERING, Boston, DUNHAM, New-York.

Aux prix les plus réduits de la Fabrique.

Aussi: une grande variété de PIANOS de plusieurs autres fabricants bien connus, tel que BACON & BATES, NUNN, LIGHT & NEWTON, BOARDMAN & GRAY, HALLETT, DAVIES & CIE, BROWN & ALLES, etc., etc.

BROADWOOD & FILL, COLLARD & COLLARD, Londres, Angleterre, ERAHD, DEBAIN, Paris, France.

Une avance libérale faite sur les vieux Pianos pris en échange.

EN conséquence de l'avertissement ci-dessus, le soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il a été nommé par MM. A. & S. NORDHEIMER, leur AGENT POUR LA VENTE des célèbres Instruments ci-dessus désignés, à Québec et ses environs, et qu'il désire attirer l'attention publique sur un

CHOIX SOIGNE' DE PIANOS

qu'il vient de recevoir, et qui peuvent être vus à son magasin,

N° 301, Rue St-Jean, en dehors de la Porte.

Tous les Pianos sont garantis pour CINQ ANS. HENRY OWEN. Québec, 6 juin 1856.

A VENDRE:

UN SUPERBE PIANO de second-main. S'adresser au n° 89, rue des Fossés, St.-Roch. Québec, 6 avril 1857.

PAR LE STEAMER CIRCASSIAN, DE LIVERPOOL.

A Vendre par les Soussignés:

1 BALLE de FIL A HARENGS, 1 do A MAQUÉREAU, 2 do A SAUMON, 2 do LIGNES A MORUE, 2 boîtes FIL BLANC A CORDONNIER. TESSIER & LEDROIT, Rue Sault-au Matelot. Québec, 27 avril 1857.

ATTENDUS

PAR LE STEAMSHIP INDIAN:

FER EN BARRES, FERBLANC, MÉTAL JAUNE. C. & W. WURTELE, Rue St.-Paul. Québec, 29 avril 1857.

MORUE DE TABLE.

300 QUINTAUX MORUE DE TABLE, de première qualité, en magasin et à vendre. H. J. NOAD & Cie. Québec, 1er mai 1857.

MAISONS ET TERRAINS A VENDRE OU A LOUER.

MAISON A VENDRE.

CETTE SUPERBE MAISON située à l'ancienne-Lorette, près de la route du Chemin de Fer projeté de la Rive Nord, et dans une position avantageuse pour le commerce, avec un magnifique lopin de terre d'environ trois arpents en superficie. S'adresser sur les lieux à JOSEPH DION, ou à Québec à

Et. LÉGARE, Rue St.-Vallier. Im

Québec, 1er mai 1857.

A VENDRE OU A LOUER.

A VENDRE ou à louer, à la petite rivière St. Charles, village Ste. Angèle, une superbe MAISON avantageusement située pour le commerce, et occupée depuis trois ans par M. PÉROU, contenant dans la cave une bonne cuisine avec un excellent puits, au premier étage, cinq chambres, et au second trois autres appartements, le tout en parfait bon ordre. S'adresser à

M. JOSEPH DION, Marchand, rue la Montagne, Basse-Ville. Québec, 29 avril 1857.

A LOUER:

LES appartements maintenant occupés par Joseph Hamel, écuyer, No. 5, rue St. Louis, au-dessus du bureau des soussignés. S'adresser à

PANET & HUOT, Notaires.

Québec, 11 avril 1857.

A VENDRE, A ETCHÉMIN:

QUATRE MAISONS et PLUSIEURS EMPLACEMENTS situés près de l'église. S'adresser à

C. A. & H. MAGUIRE, Pointe-Lévi.

Québec, 6 avril 1857.

BUREAU A LOUER:

UN BUREAU A DEUX APPARTEMENTS à louer dans les BATISSES DE RYAN n° 37, rue St. Pierre. S'adresser à

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 25 février 1857.

A LOUER,

A LA POINTE-LÉVI:

UN GRAND MAGASIN avec un superbe hangar, etc., situé dans une excellente position pour le commerce d'épicerie en gros ou en détail. Cet établissement a été occupé pendant plusieurs années par le soussigné, et l'est actuellement par M. J. SIMONS, marchand-épicerie. Possession donnée le 1er mai prochain. S'adresser à

H. BREAKKEY, Pointe-Lévi. 26 janvier 1857.

A LOUER,

Et possession donnée le 1er mai prochain:

CETTE magnifique MAISON EN BRIQUES à deux étages, située près l'église Notre-Dame de la Victoire, et dans une position très-avantageuse pour le commerce. Le bas de cette maison est divisé en cinq appartements et le haut en contient six. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à

FÉLIX CARRIER, N.-D. de la Victoire, 19 janvier 1857. Im

LOTS POUR BATIR A VENDRE.

Le soussigné offre en vente ses propriétés en terre situées près des moulins St-Nicolas et sur la grande route, en lots de 60 pieds de front sur 100 à 180 pieds de profondeur. S'adresser au notaire GÉOGRÈRE près l'église ou à

JOHN McLEOD, 1 p. 24.

Québec, 22 décembre 1856.

AVIS.

LES soussignés ne seront pas responsables d'aucune dette contractée par les hommes de leurs steamers ou de leurs barges, sans un ordre à cet effet, et signé par leur agent.

HOOKER, JACQUES & Cie. Québec, 8 avril 1857. Im

AVIS.

CEUX qui doivent à la SUCCESSION de feu PIERRE GUERETTE, en son vivant de Québec, bourgeois, sont priés de régler sans délai et ceux à qui il est dû devront présenter leurs comptes attestés, au bureau du soussigné, "Chambres de Québec," n° 28, rue Saint-Pierre. LOUIS PREVOST, Notaire. Québec, 27 août 1856.

AVIS.

J. G. GAGNON, Inspecteur des Chaudières et Machines de Bateaux à Vapeur pour le port de Québec, tient son bureau au magasin de M. F. HALÉ, Basse-Ville, où tous les ordres seront reçus par écrit ou verbalement. Québec, 29 avril 1857. Im

SEAUX PEINTS.

SEAUX PEINTS de la meilleure forme, exécutés à la Fabrique de MONTMORENCY, constamment en mains, et à vendre par le soussigné. A. FRASER. Québec, 4 mai 1857.

HUILE DE FOIE DE MORUE.

100 GALLONS HUILE DE FOIE DE MORUE, de qualité supérieure, de la fabrique de M. LAFRANCE. H. J. NOAD & Cie. Québec, 1er mai 1857.

PATATES.

1000 MINOTS DE PATATES saines et bonnes, ou elles ne seront pas vendues, devant arriver de Ste.-Lucie, à l'ouverture de la navigation. Les familles pourront recevoir la quantité dont elles ont besoin, en laissant leurs noms au bureau de A. JOSEPH & Cie. Québec, 17 avril 1857.

Ble' de Semence!!

5,000 minots BLACK SEA, 1,000 minots SCOTCH CLUB, 1,000 minots WISCONSIN CLUB, 1,000 minots LAURENT. A vendre par J. B. BÉNAUD, Quai NAPOLÉON. Québec, 27 avril 1857. Im

Changement de Résidence.

Le soussigné a TRANSPORTÉ SON ATELIER au n° 12, PLACE DU MARCHÉ DU PALAIS, côté nord-est. LOUIS LEMOINE, Mécanicien.

Québec, 4 mai 1857.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME HAMMAN informe ses amis et le public qu'elle laisse l'HÔTEL ST. LAURENT et va s'établir à côté du BUREAU DE POSTE, où elle a ouvert un RESTAURANT. Elle profite de cette occasion pour faire ses plus sincères remerciements à ceux qui l'ont encouragée à son ancien établissement, et elle les prie respectueusement de lui continuer leurs faveurs à son Restaurant. Ses amis trouveront à son établissement comme par le passé une grande attention dans le service et les meilleurs articles. Québec, 4 mai 1857. 3m.

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE.

Le soussigné a TRANSPORTÉ son bureau, à la RUE ST.-PIERRE, vis-à-vis la Maison de la Trinité, dans la bâtisse ci-devant occupé par MM. Lemoine et Cimou. A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 4 mai 1857.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

LES soussignés, associés comme Procureurs et Avocats, tiennent leur bureau au même lieu où le tenait ci-devant MM. GAUTHIER & LEMIEUX, vis-à-vis le Bureau de la Poste à Québec. GAUTHIER et REMILLARD. Québec 29 avril 1857.

Changement de Domicile.

THEOPHILE HUDON,

Ci-devant associé à la maison LATULIPPE & HUDON,

INFORME ses amis et le public en général qu'il a OUVERT un MAGASIN, A L'ENCOIGNURE DES RUES DE LA COURONNE ET DES FOSSES, n° 32, A L'ENSEIGNE DU LION, et qu'il continuera maintenant seul. De plus, il les informe qu'il a constamment en mains un ASSORTIMENT des plus complets et des mieux choisis, et qu'il reçoit tous les jours les MARCHANDISES les plus nouvelles et de meilleur goût. Il vendra à TRÈS-BAS PRIX, et ceux qui voudront bien l'honorer de leur visite, verront par eux-mêmes qu'il n'y a pas d'exagération dans le modique prix de ses effets. Il espère, comme par le passé, mériter l'estime et la confiance de ses pratiques.

Venez et Voyez.

THÉOPHILE HUDON, Rue de la Couronne, St.-Roch. Im

Québec, 1 mai 1857.

Nouvelle Maison de Commission.

MERCIER & MICHAUD, AGENTS D'AFFAIRES ET COLLECTEURS.

PRENNENT la liberté d'informer MM. les négociants, marchands et autres personnes du Haut et du Bas-Canada que cette annonce peut intéresser, qu'ils viennent ouvrir un BUREAU D'AGENCE en cette ville, pour recouvrements, agence de journaux et commandes de toute nature.

Afin d'obtenir l'encouragement public, ils s'attachent invariablement aux moyens les plus propres à satisfaire les personnes qui réclameront leurs services soit comme agents ou percepteurs de dettes.

Ils se chargeront aussi des recouvrements à la campagne, aux conditions les plus avantageuses pour les maisons de commerce, et useront de la délicatesse convenable envers les débiteurs, dans l'intérêt de leurs créanciers.

Afin de se rendre utiles aussi généralement que possible, ils exerceront de même toutes réclamations, demandes d'argents, etc., auprès du gouvernement, des compagnies d'assurance, de chemins de fer, etc., etc.

Les soussignés, désirant étendre davantage la sphère de leurs opérations, sont en voie d'établir des relations avec les principales maisons de Montréal, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve; ce qui leur permettra de se charger de toutes commandes, recouvrements d'assurance ou autres agences pour ces contrées. Ils ouvriront bureau le 1er mai prochain à l'encoignure des rues St.-George et St.-Flavien, sur les Remparts, près du cimetière des Picotés, Haute-Ville, Québec. S'adresser maintenant au n° 44, rue Ste. Anne, Haute-Ville.

RÉFÉRENCES:

- Révd. Messire C. F. CAZEAU, V. G., Québec.
L'hon. Juge E. BOWEN, Québec.
L'hon. Juge A. N. MORIN, Québec.
L'hon. Juge TACHÉRAU, Kamouraska.
AGUSTIN GAUTHIER, écuyer, Trésorier de la Cité, Québec.
Jos. LAURIN, écuyer, N. P., Agent du Domaine de la Couronne pour le Bas-Canada, Québec.
O. FISER, écuyer, J. P., Québec.
G. TALBOT, écuyer, avocat, Québec.
Québec, 30 mars 1857.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU,

DU COMTE' DE MONTREAL.

INCORPORÉE PAR ACTES DU PARLEMENT,

Et établie en novembre 1852.

Bureau:—N° 1, rue Saint-Sacrement, Montreal.

CETTE COMPAGNIE fait savoir qu'elle assure les propriétés des cultivateurs, et autres propriétés isolées, dans le Bas-Canada, à CINQ CHELINS par cent loüés pour trois ans. Quoique en opération depuis moins de trois ans, le montant assuré excède maintenant

700,000 PIASTRES,

(SEPT CENT MILLE PIASTRES).

Les Directeurs soussignés invitent en conséquence les cultivateurs et autres personnes qui ont des propriétés isolées (car la Compagnie n'en assure pas d'autres), à patroniser un établissement formé particulièrement pour les propriétaires de la campagne, et à ne pas différer plus longtemps à assurer leurs propriétés dans une compagnie qui assure à si bon marché et qui mérite à tout égard leur confiance.

- EDOUARD QUIN, Président, Longue-Pointe,
JOSEPH LAPOSTOLLE, Pointe-aux-Trembles,
WILLIAM MACDONALD, Lachine,
P. E. LECLERC, St.-Hyacinthe,
JOHN DODS, Petite Côte,
E. HUDON, Montréal,
LOUIS BOYER, Montréal,
J. O. A. TERROUX, Terrebonne,
EUSTACHE PAUL-HORNE, Côteau St.-Pierre.

P. L. LITOURNEUX, Secrétaire.

EUGENE TRUDEAU, éc., encoignure des rues St.-Paul et Sault-au-Matelot, Basse-Ville est agent de cette Compagnie pour tout le District de Québec. 14 mai 1856.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :
EAU-DE-VIE, de Planat & Cie., noire et foncée, en barriques, quartaux, et boîtes de 1 douzaine chaque.
 Vins d'Andalousie, en quartaux et octaves, Vin d'Oporto de qualité supérieure, en tonnes, Vinaigre de Bordeaux, de Bizat & Cie., en barriques, tierces et quartaux.
 Porter de Dublin, Guinness XXX, en pintes et chopines.
 Savon de Liverpool, de Blake & Maxwell, et de Steele & Fils.
 10 Canistres Thé Twankay,
 2 boucans Muscades,
 Sardines de conserve, en demi-boîtes et quart-boîtes de ferblanc.
 —AUSI—
 Un petit lot de Haches larges et étroites de charpentiers en bâtiment, et
 Quelques boîtes de Tilles,
 Environ 40 quintaux Bouchons de liège.
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 21 janvier 1857.

CORDAGE ANGLAIS.
QUELQUES tonneaux cordage goudronné, en lots convenables aux acheteurs.
 A vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 14 janvier 1857.

FICHES DE LA BELGIQUE.
50 QUARTS de grandeurs assorties, depuis 3 à 8 pouces.
 A vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 9 janvier 1857.

VINS EN BOUTEILLE.
 LES soussignés ont en mains l'assortiment de choix suivant de VINS FRANÇAIS et D'ESPAGNE, savoir :
 CHAMPAGNE, "Fleur de Sillery,"
 Do, "Grappe Dorée,"
 Château Labranche, rouge et blanc,
 Haut Sauterne, do,
 Bourgogne, "Clos Vougeot," rouge,
 Do, "Romanée I & II," do,
 Do, "Richbourg," do,
 Do, "Volnay," do,
 Do, "Nuits," do,
 Do, "Montrachet," blanc,
 Do, "Meursault," do,
 Claret, St-Julien.
 —AUSI—
 Vins supérieurs d'Oporto et d'Andalousie.
 A vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 9 janvier 1857.

APPAREILS POUR CERCUEILS.
1 CAISSE, à vendre par
 RYAN BROS & Cie.
 Québec, 12 décembre 1856.

BRODERIES.
1 CAISSE BRODERIES, à vendre par
 RYAN BROS & Cie.
 Québec, 12 décembre 1856.

VENANT D'ÊTRE REÇUS par les Black Douglas
 Tchernaya etc. etc. :
 500 sacs gros Sel de Liverpool,
 40 quintaux Liège,
 50 quarts Sucre écrasé,
 A vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 17 septembre 1856.

MADRIERS DE REBUT.
A VENDRE par les soussignés :
 QUELQUES MILLIERS de MADRIERS de REBUT de PIN et D'ÉPINETTE.
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 20 octobre 1856.

FICHES DE LA BELGIQUE.
100 QUARTS FICHES, de grandeurs assorties.
 A vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 8 octobre 1856.

BRIQUES A FEU.
16,000 BRIQUES A FEU de "CARR," venant d'être reçues et à vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 6 octobre 1856.

CHARBON A FLOT A VAPEUR.
40 TONNEAUX, en débarquement de "l'Industry,"
 A vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 25 août 1856.

CHARBON A VAPEUR.
85 TONNEAUX, en débarquement de "l'Admiral Boxer,"
 A vendre par
 RYAN BROS & Cie.
 Québec, 13 août 1856.

EAU DE COLOGNE.
VENANT d'être reçues et à vendre :
 3 caisses Eau de Cologne, de qualité supérieure, Par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 11 juillet 1856.

EMMAGASINAGE.
 LES soussignés sont prêts à recevoir des marchandises en emmagasinement, dans des magasins privés ou autrement, à des prix très-modérés.
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 18 avril 1856.

LETTRES DE CHANGE, sur Paris, Hambourg et autres Cités du continent.
 A vendre par
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 19 mai 1856.

A VENDRE :
250 SACS BISCUITS DE MER No 2,
 250 do do do No 2,
 100 quarts Lard séché,
 Maintenant en débarquement des Steamers.
 H. J. NOAD & Cie.
 Québec, 1er mai 1857.

A VENDRE :
LA GOLETTE (YATCH) fine voilière *FALCON*, de la jauge d'environ 30 tonneaux, maintenant en hivernement à l'anse de Sillery.—
 S'adresser à
 EDWARD LEMESURIER,
 Chambres Commerciales.
 Québec, 23 février 1857.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :
VINS D'OPORTO, de qualité supérieure, en barrique, et boîtes de 3 douzaines chacune.
 Vins d'Andalousie, pâle et doré, en quartaux, octaves et boîtes de 3 douzaines chacune.
 Eau-de-vie, (Planat & Cie.) pâle et foncée en barriques, quartaux et boîtes.
 Porter, (Guinea XXX) en pintes et chopines
 Vinaigre de Bordeaux, (Bizat & Cie.) en barriques, tierces et quartaux.
 Savon de Liverpool, de Blake & Maxwell et de Steele.
 Quelques canistres de Thé Twankay Muscades, Sardines.
 —AUSI—
 50 Pièces toile à voile, depuis Nos. 1 à 6.
 40 quintaux Bouchons de liège.
 30 Quarts fiches de la Belgique, de 5 1/2 et 6 1/2 pouces.
 1 Caisse Mousseline.
 RYAN, BROTHERS & Cie.,
 Rue St. Pierre.
 Québec, 24 avril 1857.

AUX MM. DU CLERGÉ ET A MM. LES MARCHANDS.

LE CALENDRIER

DU **DIOCÈSE DE QUÉBEC,** POUR L'ANNÉE

1857,

LE SEUL APPROUVÉ PAR
 Sa Grâce Monseigneur l'Administrateur,
 EST MAINTENANT EN VENTE.
 —AUSI—
UN NOMBRE LIMITE DE L'ORDRE
 DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.
 J. T. BROUSSEAU,
 9, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère Haute-Ville.
 Québec, 27 octobre 1856.

LES SOUSSIGNÉS VIENNENT DE RECEVOIR ET OFFRENT EN VENTE :

COUVERTES DE LAINE (prix variant de 10s. à 45s.)
 Couvre-pieds blancs et gris,
 Coton à Draps,
 Toile à Draps,
 Nappe et Serviettes, etc., etc.,
 Bas de laine noire et de couleur,
 Drap de Castor noir,
 Drap double-foulé.
 —AUSI—

ÉTOFFES A SOUTANE, tels que "Cordé-Royal,"
 Draps de Paris, *Paramato*, Céc., etc., etc.
 —TOUJOURS EN MAINS.—
 Un assortiment général de HARDS-FAITES DANS LE DERNIER GOUT.
 A. HAMEL et FRÈRES.
 Rue Sous-le-Fort, B. V.,
 Québec, 3 sept. 1856.

SIROP DE LA BARBADE.
30 TONNES Sirop supérieur.
 A vendre par
 M. G. MOUNTAIN.
 Québec, 21 janvier 1857.

THÉS FRAIS.
150 CANISTRES Thés frais, comprenant : vieux et jeune Hyson, de qualité supérieure, Extra à déjeuner Souchong, Hyson, Twankay, etc., etc.
 A vendre par
 M. G. MOUNTAIN.
 Québec, 21 janvier 1857.

BOUTEILLES A VIN.
75 PANIERs contenant 1 grosse chaque.
 A vendre par
 M. G. MOUNTAIN,
 Québec, 21 janvier 1857.

MÉLASSE DE CASSONADE,
EN tonnes et en barriques.
 A vendre par
 M. G. MOUNTAIN.
 Québec, 21 janvier 1857.

SUCRE DE PORTO-RICO
60 BOUCAITS, venant d'être reçus par le Chemin de Fer Grand Tronc.
 A vendre par
 M. G. MOUNTAIN.
 Québec, 21 janvier 1857.

CHANDELLES DE SPERME (à Patente),
VENANT d'être reçues par le Chemin de Fer Grand Tronc.
 A vendre par
 M. G. MOUNTAIN.
 Québec, 21 janvier 1857.

SUCRE RAFFINÉ.
75 QUARTS Sucre écrasé, et
 25 quarts Sucre jaune raffiné.
 A vendre par
 M. G. MOUNTAIN.
 Québec, 21 janvier 1857.

VINS FRANÇAIS.
A VENDRE par les soussignés, les VINS FRANÇAIS suivants et de première qualité :
 CHAMPAGNE, "Fleur de Sillery"
 "Cordon Bleu"
 "Grappe Dorée"
 Château Labranche, rouge et blanc,
 Haut Sauterne, do, do,
 Burgundy, "Clos Vougeot" rouge,
 do, "Romanée I & II," do,
 do, "Richbourg" do,
 do, "Volnay" do,
 do, "Nuits" do,
 do, "Montrachet" blanc,
 do, "Meursault" do,
 —AUSI—
 Vins supérieurs d'Andalousie, de "Paul & Dastis."
 RYAN, BROTHERS & Cie.
 Québec, 13 octobre 1856.

GENIÈVRE D'ANGLETERRE.
10 QUARTAUX Genièvre d'Angleterre venant d'être reçus et à vendre par
 RYAN BROTHERS & Cie.
 Québec, 20 octobre 1856.

LIGNE DE L'ISLET.

Le steamer *PROVIDENCE* recommencera DEMAIN, SAMEDI, ses TRAJETS entre QUÉBEC et L'ISLET, et touchera à BERTHIER en allant et revenant; laissera le QUAI NAPOLEON les MARDIS et SAMEDIS, à UNE heure P. M., et l'ISLET les LUNDIS et JEUDIS, à HUIT heures A. M., et BERTHIER à DIX heures A. M. Pointe-Lévi, 1er mai 1857. 6f

TRANSPORT DE MAGASIN.
 LES soussignés ont TRANSPORTÉ leurs Bureaux et Magasin, au n° 10 rue SAULT-AU-MATELOT, vis-à-vis la BARQUE DE QUÉBEC, où ils continueront à transiger la même ligne d'affaires que par le passé.
 BOIS, FRÈRES.
 Québec, 6 mai 1857. 3m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET DE LONDRES,
 37, Rue Castle, Liverpool.
 BUREAU PRINCIPAL—SUCCURSALE EN CANADA—
 MONTREAL.
CAPITAL..... £2,000,000.

Les chiffres suivants démontrent les grandes affaires transigées par la Compagnie, pour les années 1855 et 1856 :
 1855. 1856.
 £186 271—Primes d'Assurance contre l'Incendie—£222,279
 98,559—Soldes d'Assurance. — 108,307

LES soussignés, AGENTS pour la susdite Compagnie, sont prêts à accepter des RISQUES contre le feu, à des TERMES MODÉRÉS.
 RYAN, BROTHERS & Cie.,
 37, rue St.-Pierre, Basse-Ville.
 Québec, 24 avril 1857.

LA SOCIÉTÉ ci-devant existante sous les noms et raison de LATULIPPE ET HUDON est de ce jour DISSOUTE de consentement mutuel, et tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de payer au plus tôt moitié à F. Q. LATULIPPE, et moitié à THÉOPHILE HUDON.
 F. LATULIPPE,
 T. HUDON.
 Québec, 29 avril 1857. jno

VINAIGRE DE TOILETTE!!!
A VENDRE
 A LA
Librairie Canadienne :
VINAIGRE AROMATIQUE, COSMÉTIQUE ET ANTI-MÉTÉORIQUE, de JEAN VINCENT BULLY, DISTILLATEUR A PARIS, seul admis aux Expositions de 1823 et 1837.
 Ce Vinaigre balsamique, sanitaire et tonique, favorable à la santé, est consacré à la toilette, aux bains, et à la saignée.
 Il prévient et dissipe les boutons, feux, dartres malinaires, éphélides, rugosités. Il rafraîchit et blanchit la peau, la rend molle et satinée.
 Il convient aux hommes, pour calmer à l'instant l'irritation causée par le rasoir.
 Aux dames, pour les usages délicats et ordinaires de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint. Son onction tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, et légère à ses fibres assouplies une élasticité charmante.
 C'est un préservatif et un remède contre la leucorrhée.
 On s'en sert en l'associant à l'eau pure à la dose d'un tiers au moins de ce qu'on userait d'Eau de Cologne, il la surpasse en efficacité.
 Son emploi est parfait pour aromatiser des bains régénérateurs qui favorisent les importantes fonctions du dorme.
 Des frictions de ce cosmétique rétablissent la transpiration, soulagent les rhumatismes. On calme les maux de tête en l'inspirant et en s'en frottant les tempes. On étouffe l'inflammation des paupières et on fortifie les yeux en y recevant sa vapeur produite par la chaleur des mains.
 Il dissipe le jâteux et l'amertume de la bouche, la rafraîchit et donne une haleine agréable. Il nettoie, blanchit les dents et raffermis les gencives.
 Quelques gouttes dans un verre en font un excellent digestif. Appliqué à l'instant sur une brûlure, il en empêche la tuméfaction.
 Outre son emploi pour l'entretien du corps, qu'il rend sain et dispos, il en éloigne le mauvais air et garantit de la contagion.
 On en fait grand usage sur mer et aux colonies contre les brumes et miasmes délétères.
 On s'en sert pour assainir et parfumer les appartements.
 La fabrique de ce vinaigre est à Paris, 298, rue Saint-Martin.
 Le nom de E. PINAUD se trouve incrusté dans chaque flacon qui est revêtu d'une étiquette constatant ses propriétés.
 E. R. FRÉCHETTE,
 13, rue La Montagne, Basse-Ville.
 IMPRIMERIE CANADIENNE,
 Québec, 8 mai 1857.

VENANT D'ARRIVER,
PAR LE STEAMSHIP "INDIAN" :
FERBLANC IC et IX,
FER EN BARRE, 1 et 1/2 rond et carré,
MÉTAL JAUNE.
 C. & W. WURTELE,
 Rue St. Paul.
 Québec, 6 mai 1857. 6

BEURRE.
60 TINETTES BEURRE DES TOWNSHIP, DE QUALITÉ SUPÉRIEURE, préparé pour l'usage des familles.
 LANE, GIBB & CIE.,
 Québec, 6 mai 1857. 2s 3/4

A VENDRE :
200 QUARTS LARD MESS,
 100 tinettes BEURRE de première qualité, et
 200 Quarts GRUAU, par.
 GIBB & ROSS,
 Québec, 6 mai 1857. 4f.

POUR TORONTO ET HAMILTON EN LIGNE DIRECTE.

Le Steamer de première classe
MAGUENAY.
 CAPITAINE RENÉ SIMARD,
COMMENCERA à recevoir sa cargaison pour les ports ci-dessus mentionnés, et sera aussitôt après expédié à destination.
 Pour passage et fret, s'adresser à
 JOHN LAIRD,
 Chambres St.-Laurent.
 Québec, 6 mai 1857. b

ASSURANCE.
 LES soussignés ASSURE contre les PERTES occasionnées SUR MER, SUR LES FLEUVES et PAR LE FEU.
 A. FRASER,
 Bâtisses de Dean.
 Québec, 4 mai 1857.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
 LES soussignés à TRANSPORTÉ son atelier aux appartements sous l'église de la Congrégation, rue d'Auteuil, près la porte St-Jean.
 ALEX. LAFRANCE,
 Québec, 4 mai 1857. B.-lieur. 3f.

LETTRES NON RÉCLAMÉES.
 LISTE DES LETTRES.
 Qui restent au Bureau de la Poste de Québec, depuis le 1er mai 1857, etc., etc.
 (Si les lettres suivantes ne sont pas retirées dans l'espace de six semaines de cette date, elles seront envoyées au "bureau des lettres mortes" (Dead Letter Office).
 N. B.—Les personnes qui s'informeront d'aucune de ces lettres, sont respectueusement priées de demander "Lettres annoncées."

- | | |
|---|---------------------------|
| Armand, J. | Adam, Ignacio |
| Beaudry, Joseph | Boutain, Geremie |
| Bronde, Jan Baptiste | Brinetamour, Caralino |
| Bigonette, Marcelino | Bernardin, François |
| Bautica, x, Baptiste | Beaudoin, Joseph |
| Bernier, Edward | |
| | C |
| Caron, Antoin | Caron, Antoin |
| Corriveau, Flavio | Cayer, Louis |
| | D |
| Deschène, Oliver | Damour, Clemon |
| Drolet, Pierre | Dobe, J.-Bte. |
| Duchessay, Lt.-Colonel | Dion, M. A. |
| Decheue, Charles Miville | |
| | F |
| Forgs, John | Fréchette, Philomene |
| Fadrugane, Marie | Falardeau, Etien |
| | G |
| Gacon, Veuve Prisse | Garnau, Olivier |
| Giguac, Joseph | Grandin, Habrane |
| | H |
| Hennet, Theodoro | |
| | J |
| Joncas, Clavis | |
| | L |
| LeBel, George | Leechte, Joseph |
| LeBel, George | Lahau, Joseph |
| Lafamme, François | LeBoutellier, George |
| LeFebvre, Zacharie | Leauc, Benjamin |
| Lantier, Joseph | |
| | M |
| Moranda, Joseph | Métivier, Marie |
| Michaud, Hypolithe | |
| | N |
| Au Numéro 51, rue St-Jean, Haute-Ville. | |
| | P |
| Plante, Jacques | Page, Albert |
| Plante, Jacques | Pagé, David |
| Plante, Séfirin | Potiquin, Mr. |
| Picard, Joseph | |
| | R |
| Rousseau, Simeon | Roy, Albina Zoé |
| Richard, Nazaire | |
| | S |
| Selevour, François | Soucy, Mme Veuve Célestia |
| St. Jean, Mile Emilio | |
| | T |
| Thivierge, Paul | Turgeon, Michel |
| Tourneau, Pierre | |
| 4 mai 1857. | |

Compagnie d'Assurance de l'Unité
CONTRE LE FEU,
DE LONDRES, ANGLETERRE.
Capital :—Deux Millions Sterling.
 DES ASSURANCES seront effectuées par le soussigné aux taux ordinaires.
 On ne requière aucune charge pour la Police ou le Transfert.
 JOHN LAIRD,
 AGENT,
 Chambres St.-Laurent, rue St.-Pierre.
 Québec, 6 mai 1857. 6

Voitures! Voitures!
Au No. 79, Rue et Faubourg St.-Jean,
PRÈS DE L'ÉGLISE.

F. TRUDEL informe les messieurs de la ville et de la campagne, qu'il a maintenant en mains un SUPERBE ASSORTIMENT de MAGNIFIQUES VOITURES A DEUX et à QUATRE ROUES, dont il disposera à TRÈS-BAS PRIX.
 Québec, 6 mai 1857. 1m

C. P. PELLETIER,
MARCHAND D'ÉPICERIES EN GROS
 ET
CONSIGNATAIRE,
NO 3, RUE SAINT-PIERRE.
 Québec, 6 mai 1857. 1m

A VENDRE :
125 BOITES de TOLE DU CANADA,
 Chez
 FRANÇOIS HALÉ,
 Rue des Fossés, St.-Roch.
 Québec, 8 avril 1857. jno

Steamers Remorqueurs de la Province.

AVIS. LES susdits STEAMERS sont maintenant prêts à TOUER LES VAISSEaux pour DESCENDRE ou REMONTER le fleuve, porter secours et faire l'inspection des vaisseaux naufragés dans aucune partie de la rivière et du golfe.

On les trouvera en tout temps ancrés au Bic, au Pot-au-Feu, à Québec et autres lieux, pour cet objet.



Chemin de Fer Grand Tronc. Changement dans les Trains.

LE et à compter de LUNDI, 20 AVRIL 1857, les TRAINS pour MONTREAL et PORTLAND, partiront de la POINTE LEVI à 8 heures, au lieu de 8 heures et demie, comme ci-devant, joignant les TRAINS pour TORONTO.

Le TRAIN pour ST. THOMAS partira à 4 heures du soir, au lieu de 11 heures du matin.

Corporation du Township de Tring.

UNE session générale et mensuelle du Conseil Municipal du Township de Tring, tenue en le dit Township de Tring, au lieu ordinaire des séances, lundi, le sixième jour du mois d'avril en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-sept, conformément aux dispositions de l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada de 1855.

Le dit Conseil, par les présentes, ordonne et fait le Règlement suivant, savoir :

1° Qu'une somme de cinq mille louis soit empruntée du gouvernement en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans la dix-huitième année de Sa Majesté Victoria, chap. 13 intitulé : "Acte pour étendre et amender l'Acte pour établir un fonds consolidé d'emprunt municipal pour le Haut-Canada, en l'appliquant au Bas-Canada, et pour d'autres fins."

2° Laquelle somme de cinq mille louis courant qui n'excède pas vingt pour cent sur l'évaluation totale de la propriété de cette municipalité affectée par le présent règlement, devra être empruntée pour l'espace de trente ans à compter de la date du dit emprunt et appliquée par la municipalité à la construction et réparation des différents chemins suivants dans la municipalité, en construisant les dits chemins sur une largeur de trente six pieds : d'une manière parfaite, et en couvrant les dits chemins, après leur confection, d'un moins dix pouces de gravier ou de pierre cassée.

3° Le grand chemin de Lambton partant du premier rang inclusivement du township de Tring, passant par l'église de St-Victor de Tring et la chapelle de St-Ephrem, devant se terminer au township de Forsyth.

4° La route partant du second rang inclusivement du dit Township de Tring passant près du moulin à Fortier, devant continuer jusqu'à l'onzisième rang aussi inclusivement du dit Township.

5° Enfin tous les autres chemins dans la dite municipalité, propres à favoriser l'avancement de la colonisation dans le dit Township.

6° Qu'une taxe annuelle de trois deniers et un quart dans le louis courant, soit imposée sur la valeur de toutes les propriétés imposables dans la dite municipalité pour payer l'intérêt de six pour cent du dit emprunt municipal, laquelle taxe sera prélevée en conformité de l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855, tant et aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour payer le dit emprunt municipal.

7° Que ce Règlement soit publié pour l'information et le consentement des contribuables, au moins quatre fois dans l'espace d'un mois avant sa passation finale, dans le journal Le Canadien, et aussi placardé dans les places suivantes, savoir : à la porte de l'église de St-Victor de Tring, à la porte de la chapelle de St-Ephrem de Tring, à la porte du moulin de M. Joseph Fortier, à la porte du moulin de M. David Dutil, tous situés dans les limites de la dite Municipalité, avec avis du Secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité, portant avis que c'est une vraie copie d'un Règlement qui sera pris en considération par le Conseil Municipal de la dite Municipalité du dit Township de Tring, après l'expiration d'un mois à compter de la première publication du dit Règlement comme susdit, savoir : mercredi, le vingtième jour du mois de mai prochain, et qu'à ce jour, heure et lieu mentionnés dans l'avis, lesquels dits jour, heure et lieu seront respectivement mercredi, le treizième jour du dit mois de mai prochain, à dix heures du matin, à la porte de l'église de St-Victor de Tring, dans la dite Municipalité, il y aura une assemblée générale des électeurs municipaux qualifiés à voter de cette Municipalité, pour considérer le dit Règlement et l'approuver ou le désapprouver.

(Signé) ZÉPHIRIN BERTRAND, Maire.

Attesté, ANT. PILET dit JOLICOEUR, Secrétaire-Trésorier.

Je CERTIFIE par le présent que le Règlement qui précède est une vraie copie d'un Règlement qui sera pris en considération par le conseil municipal de la dite municipalité du dit Township de Tring, après l'expiration d'un mois à compter de la première publication du dit Règlement dans le journal "Le Canadien", savoir : mercredi le vingtième jour du mois de mai prochain, et mercredi le treizième jour du mois de mai prochain, à dix heures du matin, à la porte de l'église de St-Victor de Tring, il y aura une assemblée générale des électeurs municipaux qualifiés à voter de cette municipalité, et telle assemblée est convoquée pour considérer le dit Règlement et l'approuver ou le désapprouver. Seize mots rayés sont nuls.

(Signé) ANT. PILET dit JOLICOEUR, S.T. 17 avril 1857. 4f-lfs.

VENTE DU PRINTEMPS. D'EFFETS NOUVEAUX.

MM. LANE, GIBB & CIE. vendront par encan, à leurs Magasins, JEUDI, le 14 MAI, et les jours suivants, un Grand Assortiment de Nouveaux Effets d'Épicerie, dont le détail sera fourni dans un prochain avis.

A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 4 mai 1857.

LICENCES D'AUBERGES ET AUTRES.

Québec, 24 avril 1857. AMENDEMENT à l'Acte des Municipalités autorisant les Conseils Municipaux à faire, en vertu de leurs règlements relatifs au commerce des spiritueux, les règlements de l'année dernière, devant expirer cette année, les nouveaux règlements auront dû être signifiés à l'Inspecteur du Revenu.

Quant aux Municipalités qui n'auront pas notifié à l'Inspecteur du Revenu des Règlements prohibatifs en force, le premier mai prochain, les Licences pour de tailler par trois deniers seront émises comme par le passé, sans certificat, sans l'autorité de la 14e et 15e Vict., Capt. 100, Sect. 24.

Copies des Règlements pour l'année 1857, des Municipalités suivantes, ont été reçues au Bureau, savoir :

- Comté de Lévi, Township de Halifax, St-Jean, Ile d'Orléans, St-Bernard, Pointe-aux-Trembles, St-Lazare, Ste-Clair de Joliette, St-George, Aubert Gallion, St-Raphaël, Beauport, L'Islet, Comté de Montmorency, St-Nicolas, Township de Halifax, St-Jean Port-Joloy, St-Vallier, Banlieue de la Cité de Québec (St-Sauveur), St-Jean Deschallons, Cap-Saint, St-Henri, Baie St-Paul, St-Etienne de Beaumont, Cap St-Ignace.

Les Municipalités qui auraient pu omettre de signifier des Règlements existants, sont invitées à le faire d'ici au 1er mai, date où commencera pour tout le District l'émission annuelle des Licences.

Bureau de l'Inspecteur du Revenu, RUE ST-PIERRE, 27 av-ls-25e.

CONTRAT POUR LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Maître-Général des Postes, et endossées "Soumission pour le service de la Malle," seront reçues à Toronto jusqu'à l'heure de MIDI, VENDREDI, le VINGT-DEUXIÈME JOUR de MAI prochain, pour le TRANSPORT DE TOUTES LES MALLES de St-Maurice, six fois par semaine tant en allant qu'en revenant, ENTRE QUÉBEC ET LA RIVIÈRE-DU-LOUP EN BAS, à compter du PREMIER JOUR de JUILLET prochain.

Le transport devra être effectué, entre Québec et la Pointe-Lévi, à bord de canots, chaloupes ou autres embarcations sûres, et entre la Pointe-Lévi et la Rivière-du-Loup en Bas, sur des Wagons ou carioles, suivant que les chemins le requerront.

La distance connue entre Québec et la Rivière-du-Loup en Bas est de 114 milles.

La vitesse sur la route ne devra pas être moindre de six milles à l'heure, y compris les arrêts pour n'importe quel objet.

Les jours et heures du départ et de l'arrivée de chaque malle seront comme suit, le Maître-Général des Postes se réservant néanmoins le droit de les changer s'il le trouve convenable : Les malles devront être prises des bureaux de Poste de Québec et de la Rivière-du-Loup en Bas, tous les jours, les dimanches exceptés, et à telles heures qu'il plaira au Maître-Général des Postes de fixer et requérir de temps à autres, et de transporter les dites Malles à destination, dans l'espace de dix-neuf heures, en passant par les mêmes chemins qu'à l'ordinaire et arrivant à tous les bureaux de poste établis ou qui pourront l'être sur la route.

Si le contrat est exécuté d'une manière satisfaisante, il continuera d'être en force pour un temps n'excédant pas quatre années ; le Maître-Général des Postes se réservant toutefois le droit de cesser les engagements en aucun temps avant l'expiration des quatre années, si, dans son opinion, il croit que l'intérêt public le requiert, en donnant, trois mois à l'avance, avis de ses intentions.

Toutes les dépenses à encourir pour taxes de barrières, traverses, etc., devant être aux frais du contractant.

Chaque Soumission devra spécifier le prix en pleine lettre, et être accompagnée de la garantie par écrit de deux personnes responsables qui devront voir, dans le cas où la Soumission serait acceptée, à ce que le Contrat soit fidèlement exécuté, par le Soumissionnaire, pour le prix demandé, et se considérer aussi liées avec le Contractant pour la somme de mille louis, pour la due exécution du service.

On pourra se procurer des Blancs de Soumission aux bureaux de poste de St-Thomas, L'Islet, Ste-Anne, Kamouraska et la rivière du Loup en Bas.

Le Contractant devra aussi se conformer aux autres règles et règlements du département insérés dans les Contrats dont on pourra s'enquérir en s'adressant au Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste à Montréal, ou aux bureaux de poste de Québec, l'Islet et la Rivière du Loup en bas.

E. S. FREER, Inspecteur du Bureau de la Poste, B. C. Montréal, 10 avril 1857. 2643-3615/24.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de faire application à l'Assemblée Législative pour BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, soit pour obtenir des privilèges exclusifs ou pouvoirs comme corps pour fins commerciales ou autres de profit, pour régler des explorations aux mines, ou toute autre chose tendant à affecter les droits ou propriétés d'autres personnes, sont par les présentes notifiées qu'elles sont requises par les sections 62, 63 et 64 (publiées au long dans la Gazette du Canada) de donner DEUX MOIS D'AVIS de telle application dans un journal public dans le comté ou réunion de comtés affectés, et d'envoyer une copie de la première et de la dernière insertion d'avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALFRED TODD, Greffier du Bureau des Bills Privés. 12 novembre 1856.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné, qu'un DIVIDENDE DE TROIS ET DEMI POUR CENT, a été ce jour déclaré sur le montant du capital souscrit, pour les derniers six mois, et sera payable le ou après le SECOND JOUR de JUIN prochain.

Le livre de transfert sera clos depuis le 12 mai jusqu'au 2 juin.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des actionnaires aura lieu à la Banque, LUNDI, le PREMIER JUIN prochain, à ONZE heures du matin, à laquelle assemblée sera soumis un état des affaires de la dite institution, et aura lieu L'ÉLECTION DES DIRECTEURS pour les douze mois suivants.

Par ordre du bureau de direction, G. GETHINGS, Caissier.

Banque de Québec, Québec, 29 avril 1857. Compagnie d'Assurance Provinciale DE TORONTO. A. FRASER, AGENT. Bâtisses de Dean, Québec, 4 mai 1857.

Baume Pulmonaire DE CERISES SAUVAGES DU DR. AYER, POUR LA CURE RAPIDE DE LA TOUX, DU RHUME ET DE L'ENROUEMENT.

BRIMFIELD, MASS., 20 déc. 1855. DR. J. C. AYER:—Je n'hésite pas à dire que le meilleur remède qu'il m'a encore été donné de rencontrer contre la Toux, l'Enrouement, la Grippe, et les symptômes qui l'accompagnent ordinairement le Rhume, est votre Baume de Cerises Sauvages.

Depuis dix ans je n'ai cessé d'en faire usage auprès de ma clientèle et de ma famille, et les cures étonnantes qu'il a opérées démontrent évidemment ses propriétés supérieures pour le traitement de ces maladies.

EDEN KNIGHT, M. D. A. B. MORTLEY, écriv. de l'Utica, N. Y., écrit:—J'ai moi-même fait usage de votre Baume Pulmonaire, et je l'ai employé auprès de ma famille depuis que vous l'avez inventé, et je ne crois pas qu'il soit possible de trouver un meilleur remède contre les maladies pour lesquelles il est recommandé.

Attenti d'un mauvais Rhume, j'aurais mieux payer vingt-cinq piastres pour une seule bouteille que de ne pas en avoir du tout, ou me servir d'autre remède.

ESQUINANCIE, TOUX EMBARRASÉE, GRIPPE. SPRINGFIELD, MISS., 7 février 1856. FRÈRE AYER:—Je m'empresse de vous annoncer et de vous assurer que votre Baume Pulmonaire est le meilleur remède que nous ayons pour la cure de la Toux embarrasée, l'Esquinancie et les Maladies de Poitrine chez les enfants.

Vos confrères au Sud apprécient votre habileté, et recommandent votre remède à tous leurs clients. HIRAM CONKLE, M. D.

AMOS LEE, écriv. de Monterey, Ca., écrit à la date du 3 janvier 1856:—J'ai eu un Enrouement incurable qui m'a retenu à la maison pendant six semaines. J'essayai différents remèdes sans éprouver le moindre soulagement ; enfin et d'après l'avis de notre ministre en religion, j'ai fait usage de votre Baume Pulmonaire.

La première dose a fait disparaître le mal que j'éprouvais dans le gosier et mes poumons, et je n'avais pas pris plus de la moitié du contenu de la bouteille que je me suis trouvé parfaitement guéri. Votre remède est le meilleur et le moins cher qu'il soit possible d'acheter, et nous vous remercions, vous, Docteur, et votre remède, comme "l'ami du pauvre homme."

ASTHME OU PHTHISIE, ET MALADIE DES BRONCHES. WEST MANCHESTER, PA., 4 février 1856. MONSIEUR:—Votre Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages opère les cures les plus merveilleuses dans cette partie de notre pays. Il en a guéri plusieurs atteints des symptômes de la Consommation, et il vient de rétablir un homme qui souffrait d'une affection de poumons depuis quarante ans.

HENRY L. PARKS, marchand. A. A. RAMSEY, M. D., ALMON, MONROE CO., IOWA, écrit à la date du 6 septembre 1855:—D'après ce que je pratique dans la médecine, je n'ai encore rien trouvé qui pouvait égaler votre Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages pour le soulagement des consumptifs, et même pour la guérison de ceux qui pouvaient être réchappés.

Nous pourrions ajouter des volumes de témoignages, mais la preuve la plus convaincante est lorsqu'on en fait usage.

CONSOMPTION. Il n'est probablement pas un seul remède connu qui ait opéré tant de guérisons de ces sortes de maladies. Il est cependant des cas incurables, mais il n'en est pas un seul auquel ce remède ne puisse apporter du soulagement.

ASTON HOUSE, NEW-YORK CITY, 5 mars 1856. DOCTEUR AYER, LOWELL:—J'éprouve beaucoup de plaisir, et je me fais en moi-même temps un d'voir de vous informer du bien que votre Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages a procuré à mon épouse. Depuis cinq mois, elle souffrait des symptômes de la Consommation, et tous les remèdes dont elle faisait usage ne lui apportaient aucun soulagement. Elle affaiblissait de jour en jour, jusqu'à ce que le Dr. Strong, de cette ville, qui je consultai me recommanda de lui faire essayer votre remède. Nous le remercions de sa bonté, et vous de votre habileté, car elle a toujours eu du mieux de puis ce jour-là. Elle n'est pas encore guérie, mais elle est entièrement délivrée de la Toux et se dit elle-même bien.

Avec reconnaissance et considération, Votre ORLANDO SHELBY, DE SHELBYVILLE. CONSOMPTIFS, ne désespérez pas avant d'avoir essayé le Baume de Cerises Sauvages du Dr. Ayer. Il a été inventé par un des plus savants chimistes du monde, et les cures étonnantes qu'il opère témoignent de ses propriétés.

Philadelphia Ledger. PILULES CATHARTIQUES DE AYER. LES sciences de la Chimie et de la Médecine sont réputées avoir produit le meilleur et le plus parfait purgatif encore connu.

Neanmoins des preuves innumérables démontrent que ces Pilules ont des propriétés qui surpassent de beaucoup les remèdes ordinaires, et qu'elles se sont méritées et à un très-haut degré l'estime du genre humain. Elles sont pures et agréables à avaler, et d'une cure puissante. Leurs propriétés pénétrantes aiguillonnent les activités vitales du corps, font disparaître les obstacles de ses organes, purifient le sang, et chassent la maladie. Elles guérissent les tumeurs mauvaises qui s'établissent et aggravent la Maladie, excitent l'inactivité ou le mauvais état de organes et les remettent dans leur fonction naturelle, et donnent de la force et du cours à tout le système.

Non seulement elles ont la propriété de guérir les maladies qu'on rencontre généralement mais elles ont encore guéri des cas qui avaient rendu à bout de ressources, l'habileté des plus éminents médecins. En même temps que leurs effets sont puissants elles sont aussi, en les amolissant, ne excitent point de douleur, et ne sont pas agréables chez les enfants. Enveloppées de sucre, elles sont agréables à avaler, et étant en outre purement végétales, elles ne peuvent exciter aucun mal. Des cures ont été opérées et seraient presque incroyables, si elles ne l'avaient été chez des hommes dont la position et le caractère ne pouvaient être révoqués en doute. De nombreux certificats signés des ministres en religion et des médecins les plus éminents de l'efficacité de ces pilules et nombre d'autres personnes se sont empressées de me faire connaître l'assurance de leur conviction, que ce remède a immensément contribué au soulagement de mes concitoyens affligés et souffrants.

Mes Agents ci-dessous nommés se feront un plaisir de livrer gratis mon Almanac Américain, contenant les directions, pour en faire usage, et les certificats de leurs cures pour les maladies suivantes:—

Constipation, Maladies Biliaires, Rhumatisme, Hydropisie, Inflammation, maux de tête et de cœur, Indigestion, Inaction des Intestins, Flatuosité, Perte d'Appétit, Ulcères, Tumeurs, Scrofules. En purifiant aussi le sang et en aiguillant le système, elles guérissent encore plusieurs autres maladies, telles que, Surdité, Affaiblissement de la Vue, Névralgie, Irritabilité nerveuse, Déangement de la foie, Goutte et autres maladies provenant du mauvais état du système ou de quelques obstacles à ses fonctions régulières.

N'allez pas acheter chez d'autres débitants, aucune autre sorte de pilules qui ne vous apporteraient aucun soulagement. Demandez des pilules du Dr. Ayer et n'en prenez point d'autre. Il n'en est pas que vous puissiez vous

procurer dont les propriétés soient aussi assurées. Le malade a besoin du meilleur remède qui puisse lui fournir le plus de soulagement, et il doit se le procurer. PRÉPARÉ PAR LE DR. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass. Et en vente chez J. BOWLEN et J. MUSSON & CIE. Québec, LYMAN, SAVAGE & CIE., Montréal, et chez tous les Pharmaciens en général.

Institut Catholique Romain de Saint-Roch.

LES membres sont respectueusement prévenus que l'ÉLECTION ANNUELLE du Président et des Conseillers de cette Institution aura lieu LUNDI, le ONZE de MAI prochain, à SEPT heures ET DEMIE précises du soir, en la salle ordinaire des séances de l'Institut. Les membres qui n'auront pas payé le montant de leur souscription pour le semestre alors courant, n'auront pas le droit de voter à cette élection, et ne pourront pas être élus membres ou officiers du conseil.

Par ordre du bureau de direction, Le Secrétaire-Archiviste, JOS. PELCHAT. Salle de l'Institut Catholique, St-Roch, 18 avril 1857.

SOCIÉTÉ DE BATISSES DE L'UNION.

LE 88e VERSEMENT MENSUEL devient dû LUNDI prochain, le 11 du courant. Le soir du même jour, à HUIT heures, les Directeurs offriront en vente les argents qu'ils auront en mains.

JOHN ROSS, Secrétaire-Trésorier. Québec, 6 mai 1857.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que l'ÉCOLE DES ENFANTS qui se tenait à la BASSE-VILLE a été TRANSPORTÉE de la rue St. Charles, au n° 43 RUE ST. JOSEPH, St. Roch, où elle sera ouverte LUNDI, prochain, le 11 du courant.

Québec, 6 mai 1857. LES sous-signés prennent la liberté d'informer le public des DIFFÉRENTS PRIX établis pour les diverses sortes de BAINS qu'on peut prendre à leur établissement, n° 17, rue du Palais, Haute-Ville :

Prix d'un Bain d'eau douce, chaude ou froide, 1s. 3d. Do do do saignée, 3s. Do do do d'orange, 1s 10d. GOSSELIN & LARUE. Québec, 6 mai 1857.

AVIS.

Le sous-signé, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu, saisit cette occasion pour les informer qu'il vient de recevoir un assortiment étendu de nouvelles marchandises, qu'il vendra à très bas prix.

Ayant résolu de ne vendre, à commencer du 1er mai prochain, qu'à une légère avance sur le prix courant, et à un seul prix, il espère continuer à se mériter une part de leur patronage.

JÉRÔME BÉRUBÉ, St. Roch. Québec, 29 avril 1857. N. B. Les journaux de cette ville sont priés de publier le présent avis. J. B.

NOUVEAU FONDS DE MARCHANDISES SECHES DE FANTAISIE ET D'ÉTAPE.

150 COLIS. Débarqués des navires Queen of the Lakes, Shandon, City of Toronto, Montréal, et les steamers via Portland et Boston.

Wm. LAIRD & Cie.

ONT maintenant prêt à l'inspection le plus BEL ASSORTIMENT de MARCHANDISES SECHES, à meilleur marché qu'il soit possible de trouver en cette cité.

Aux articles suivants, nous désirons attirer, plus spécialement l'attention du public. MANTILLES NOUVELLES—et dans les derniers goûts, en Moire antique, Soie glacée et Draps d'été depuis 8s. 9d. et au-delà.

ROBES NOUVELLES—de toutes les modes, à pans simples et doubles, falbalas, etc. Delaines et Batages Français, Shally, Balzarines, Laines, Popeline de Norwich, etc., etc.

VÊTEMENTS DE SOIE DANS LES DERNIERS GOÛTS, Robans, Fleurs, Plumes, Parasols, Chapeaux pour Dames, de paille et de Fantaisie. Chapeaux de paille et Leghorn. Coils de Mousseline Ouvragés, Manchures, etc., etc. Bonneterie de fil et de COTON pour DAMES et ENFANTS, GANTS, etc., etc.

—AUSI— Un fonds considérable et complet de MARCHANDISES SECHES D'ÉTAPE, à très bas PRIX pour ARGENT COMPTANT. Wm. LAIRD & CIE., Rue Fabrique. Québec, 4 mai 1857.

GRANDS MARCHÉS POUR ARGENT COMPTANT!!

500 ROBES DE MOUSSELINE à 3s. 1/2d., valant 5s. 3d., 200 Coupeaux de la Toscane pour Dames, à 3s. 9d., valant 6s. 6d., 250 Coils de mousseline ouvragés, à 7d., valant 1s. 3d., 5,000 verges Indienne de Cambrai, à 7d., valant 10d., 5,000 verges Mousseline de laine, à 6d., valant 10d., 50 douzaines Bas de coton blanc pour Dames, à 2s. 4d. la douzaine, 60 douzaines Mouchoirs de toile de lin, à 2s. 9d. la douzaine.

Wm. LAIRD & Cie., Rue Fabrique. Québec, 4 mai 1857. En débarquement de Caledonia et à vendre : 650 BOITES PIPES à fumer de patrons assés.

50 quarts Orge émondé, 50 do 8d fin, 150 sacs Coton fin à mèche, 12 quartaux Whisky écossais supérieur, 5 tonnes vieux Blum de la Jamaïque. LANE, GIBB & Cie. Québec, 4 mai 1857. 12

A VENDRE : 100 QUARTS Orge émondé, 75 tierces Jambons préparés au sucre, et couverts, 50 quarts saindoux. —AUSI— 50 quarts Huile pure de sperm, pour les machines. LANE, GIBB & Cie. Québec, 4 mai 1857. 12